

Tulle'
agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



2024



Sommaire

4 - 21

01 • La communauté d'agglomération

L'histoire de notre communauté

La vie de l'agglomération

Les compétences et les élus

Le projet de territoire 2022 - 2026

L'organigramme de Tulle agglomération

Les moyens de l'agglomération

Tulle agglomération

7 impasse Sylvain Combes
19000 Tulle

Directeur de publication

Michel Breuilh, président de Tulle agglomération

Responsable de la publication

Laurent Siblot, directeur général des services

Rédaction

Les services de Tulle agglomération

Crédits photos

Les services de Tulle agglomération, Adobe Stock, Citéo, SYTTOM 19, La 19 Agency, ASPTT Photo Tulle Club, Glob Editions, Calk Studios

Mise en page

Service communication

Maquette

Sylvie Mahé

Imprimé à 100 exemplaires par

Maugein Imprimeurs
sur papier 100% PEFC

22 - 32

02 • Consolider le développement économique et favoriser l'émergence de l'économie

33 - 42

03 • Pour l'excellence environnementale et l'autonomie énergétique du territoire

43 - 51

04 • Bien vivre sur le territoire de l'agglomération

52 - 63

05 • Un territoire rayonnant



ÉDITO

Le président
Michel Breuilh

En 2024, la communauté d'agglomération a poursuivi ses actions en faveur de l'attractivité et du développement de notre territoire.

Le présent compte rendu rappelle opportunément les compétences de Tulle agglo et souligne l'implication des élus et du personnel communautaire. Le projet de territoire a été un élément fédérateur et donne du sens aux décisions.

Le développement économique constitue le fil rouge de l'action collective malgré un contexte marqué par les incertitudes et les difficultés financières sur le plan national.

Car pour agir, il faut non seulement la volonté mais aussi les moyens, ce qui implique de consolider nos recettes et de construire un partenariat solide avec nos partenaires que sont le Département, la Région, l'Etat mais aussi l'Europe.

La qualité environnementale du pays de Tulle est également un axe important de prise en compte au travers de la politique de préservation des espaces naturels, l'aménagement des cours d'eau, la collecte et la valorisation des déchets et les investissements massifs dans le domaine de l'environnement.

En lisant ce compte rendu d'activité, vous pourrez mesurer l'impact de la communauté d'agglomération qui investit également dans des dossiers aussi divers que celui de la Santé, de l'Habitat ou de la Mobilité.

Tout ne peut être mentionné,

Mais tout concourt à ce que le sentiment d'appartenance à un territoire inscrit dans une histoire, un passé, puisse conduire l'ensemble de ses habitants à se sentir fiers d'en être membres.

Tel est le sens de l'action publique locale et en partenariat avec celles des 43 communes qui en composent le tissu institutionnel.

L'HISTOIRE de notre communauté

Depuis 1993 la communauté, devenue agglomération, a grandi au rythme des transferts de compétences, des adhésions de nouvelles communes et des nouveaux services.

■ LES GRANDES ÉTAPES

Tulle agglo est née en 1993 de la collaboration de 12 communes. Elle fut la première intercommunalité de Corrèze et l'une des toutes premières en France. À l'époque, elle comptait 2 agents et 21 élus communautaires. 30 ans plus tard, l'agglo réunit 43 communes, 73 conseillers communautaires, 221 agents et met en œuvre 19 compétences (obligatoires ou facultatives).

Depuis 1993, 6 présidents se sont succédé, de François Hollande (1993-1995) à Michel Breuilh (2014-...) : François Montazeau (1995-1998), Michel Michaud (1998-2001), Jean Combasteil (2001-2008) et Élie Bousseylol (2008-2014).



Chiffres clés



43
communes



45 000
habitants



868
km²



73
conseillers
communautaires



219
agents



Le territoire aujourd'hui

Le périmètre actuel de la communauté date de 2017.



L'info en plus

**LA NOUVELLE-AQUITAINE COMPTE
153 INTERCOMMUNALITÉS,
DONT 25 COMMUNAUTÉS
D'AGGLOMÉRATION.
TULLE AGGLO EST L'UNE DES
2 AGGLOS DE LA CORRÈZE
(SUR 9 INTERCOMMUNALITÉS).**

LA VIE de l'agglo

Chaque commune est représentée au sein des instances de l'agglomération, qui étudient, préparent et suivent les compétences déléguées à Tulle agglo.



Le conseil communautaire

73 conseillers titulaires

1 président, 12 vice-présidents et 5 conseillers délégués

29 conseillers suppléants

Il vote après examen les délibérations. En 2024, **8** conseils réunis et **138** délibérations adoptées.



Le bureau communautaire

Le président + les 12 vice-présidents + 9 conseillers délégués

Il prépare les délibérations du conseil et vote sur les sujets qui lui sont attribués.

En 2024, **15** réunions du bureau et **89** délibérations adoptées.

Le président

Prend les décisions pour lesquelles le conseil communautaire lui a donné délégation.



Zoom sur...

■ LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Réunissant l'ensemble des maires des 43 communes, elle donne un avis sur les sujets majeurs concernant les relations entre les communes et la communauté d'agglomération. En 2024, **1** conférence des maires et **5** sujets ont été débattus : nouveau cadre de contractualisation Etat-collectivités pour l'habitat, l'état d'avancement du SCoT, du SRADDET et du ZAN, territorialisation des énergies renouvelables, collecte des déchets, retard de livraison des véhicules et conséquences sur le nouveau schéma de collecte puis petite enfance avec la loi du 13/12/2023 et ses conséquences potentielles sur la répartition de la compétence entre EPCI et communes.



Les commissions & groupes de travail existants

Composées de conseillers communautaires et municipaux, elles proposent, échangent et développent les dossiers et projets ensuite soumis au bureau et au conseil.

12 commissions

+

5 groupes de travail

=

Finances et Affaires générales

Développement économique

- . Tourisme
- . Politique locale du commerce
- . Agriculture et circuits courts

Projet de territoire, Numérique, Communication et Relations avec les communes

Habitat, Politique de la Ville et Gens du Voyage

Transition écologique et énergétique

Attractivité et Aménagement du territoire

- . Offre de santé

Travaux, Voirie et Patrimoine

Collecte et Valorisation des Déchets

Cycle de l'eau

- . GEMAPI

Mobilités et Transports

Culture

Petite Enfance, Jeunesse et Sports

LES COMPÉTENCES et les élus

Les communautés exercent, en lieu et place de leurs communes membres, un certain nombre de compétences définies par leurs statuts.

Une communauté ne peut agir sans que ses statuts ne l'y habilite expressément, en vertu du principe de spécialité. Selon la catégorie à laquelle elles appartiennent, les communautés doivent exercer des compétences obligatoires précisément définies par la loi ainsi que différentes compétences dites facultatives (modification récente apportée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique).

C'est un cadre légal qui ne peut être modifié que par un vote du conseil communautaire puis une approbation par une majorité qualifiée de conseils municipaux. Pour consulter les statuts, rendez-vous sur le site internet : tulleagglo.fr

Environnement

- . Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- . Gestion des cours d'eau et des milieux humides
- . Assainissement
- . Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- . Eau potable (déléguée à 4 syndicats intercommunaux)

Vie culturelle, sportive et associative

- . Médiathèque intercommunale et réseau de lecture publique
- . Centre aqua
- . Soutien et création d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- . Soutien aux Manifestations d'intérêt communautaire

Habitat / Logement

- . Équilibre social de l'Habitat
- . Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage
- . Amélioration de l'Habitat

Enfance / Jeunesse

- . Multi-accueils (collectif, familial)
- . Micro-crèches
- . Relais Assistant Maternel
- . Soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



Développement économique et touristique

- . Aménagement et gestion des zones d'activités
- . Agriculture et circuits courts
- . Promotion du tourisme
- . Soutien à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation
- . Développement du Très Haut Débit
- . Soutien à l'économie de proximité (commerces et artisanat)

Aménagement et Mobilités

- . Transports et mobilités
- . Aménagement et entretien de la voirie communautaire
- . Planification



Solidarité

- . Offre de santé
- . Politique de la Ville
- . Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Contribution)

Déchets

- . Collecte et Valorisation des déchets
- . Prévention et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

La gouvernance



LE PRÉSIDENT

Michel Breuilh

LES VICE-PRÉSIDENTS

Betty Dessine, Finances, Affaires générales

Bernard Combes, Développement économique

Jean-François Labbat, Projet de territoire, Relations avec les communes, Communication, Numérique

Ana Maria Ferreira, Habitat, Politique de la Ville, Gens du Voyage

Éric Bellouin, Transition écologique et énergétique, LEADER

Yvette Fournier, Attractivité, Aménagement du territoire, Enseignement supérieur et Formation

Jean Mouzat, Voirie, Patrimoine, Travaux

Stéphanie Vallée, Collecte et Valorisation des déchets

Henri Jammot, Cycle de l'eau, Assainissement

Daniel Ringenbach, Mobilité, Transports scolaires et publics

Christèle Coursat, Culture, Lecture Publique

Fabienne Latour, Petite Enfance, Jeunesse et Sports

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Bruno Fleury, Agriculture et Circuits courts

Pascal Fouché, Offre de soins

Christian Madelrieux, GEMAPI

Fabrice Marthon, Politique locale du commerce / artisanat

Sophie Roy, Tourisme

Émilie Boucheteil

Pascal Cavitte

Roger Chassagnard

Bernard Jauvion

Chiffres clés

Parmi les **73** conseillers communautaires, on compte :

- . **30** femmes soit 41 %
- . **39** maires siègent à l'agгло :
 - **11** femmes (contre 6 sur le précédent mandat)
 - **28** hommes



PROJET DE TERRITOIRE 2022 - 2026

LE PROJET DE TERRITOIRE adopté pour 5 ans

En février 2022, les élus ont adopté un projet de territoire fixant les lignes de conduite de l'agglomération jusqu'en 2026. Le projet de territoire est fondé sur des constats partagés, une vision commune, des priorités d'action, au service des habitants et des générations futures.

Cette feuille de route, fruit d'un travail collectif et d'une large concertation, permet de fixer un cap pour Tulle agglo autour de 4 axes forts. Les élus, la population du territoire, les agents communaux et communautaires ont participé à la définition des projets et des priorités.

Le projet de territoire va permettre d'engager les transformations positives et les actions à mener d'ici cinq ans sur notre bassin de vie avec pour fil conducteur l'amélioration de la qualité de vie dans nos communes. Si des contraintes et des obstacles seront à surmonter, l'engagement de toutes et tous va permettre de prendre la hauteur nécessaire pour œuvrer au bien commun et guider l'action politique.

Les 4 axes stratégiques

■ CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Industrie, commerce, artisanat, agriculture, agro-alimentaire, numérique, tourisme... autant de secteurs économiques actifs sur notre territoire, parfois bousculés par des crises sectorielles, par la crise sanitaire ou bien par des mutations structurelles. L'activité économique fait vivre notre territoire notamment parce qu'elle est créatrice d'emplois et de richesses mais aussi parce qu'elle apporte des services et produits aux besoins de la population.

Tulle agglo a pour mission, non seulement de soutenir les entreprises et filières porteuses d'emplois, mais aussi d'offrir les capacités d'installation d'entreprises sur son territoire. Tulle agglo veut favoriser le développement économique en cherchant à animer les acteurs du monde économique pour attirer de nouveaux entrepreneurs.

- ▶ Offrir les meilleures conditions d'installation exogène et endogène
- ▶ Accompagner les entreprises et soutenir leurs projets
- ▶ Favoriser l'agriculture sur le territoire
- ▶ Soutenir les acteurs du tourisme



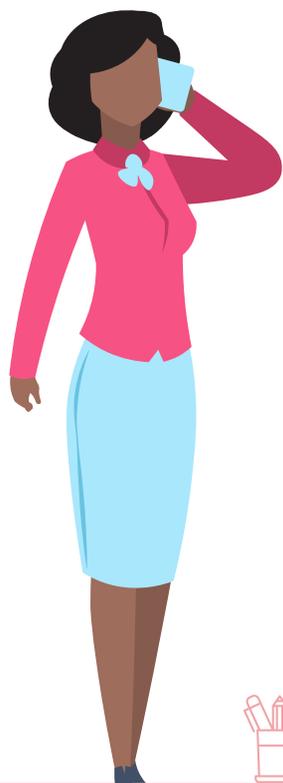
■ POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La pression de nos modes de vies sur notre environnement fragilise durablement celui-ci et nous oblige à repenser nos manières de nous déplacer, produire, consommer, habiter. L'ambition du projet de territoire est de faire de cette urgence à agir une opportunité pour refonder les politiques publiques autour de la transition énergétique.

En matière de protection environnementale et des milieux, Tulle agglo a conscience du rôle qui est le sien au titre de ses compétences en matière :

- de gestion des déchets : optimisation du schéma de collecte et de traitement, information, pédagogie auprès des usagers sur la prévention ;
- du cycle de l'eau : production d'eau potable (sécurisation de l'alimentation en eau potable ; gestion quantitative de la ressource et développement des économies d'eau), d'assainissement des eaux usées (renforcement de la gestion de l'assainissement collectif et non collectif et des eaux pluviales) et de protection des milieux aquatiques (restauration et entretien des milieux aquatiques, actions collectives et individuelles auprès des agriculteurs, prévention des risques d'inondation).

- ▶ Développer le recyclable pour inciter à la réduction des déchets
- ▶ Transition énergétique : produire, consommer moins et mieux
- ▶ Préserver le cycle de l'eau



Chiffres clés

UNE LARGE CONCERTATION
DEPUIS 2020

5

réunions de secteur
avec les maires

2

conférences
des maires

3

réunions thématiques
ouvertes aux conseillers
municipaux

4

questionnaires réalisés
auprès des élus municipaux
des 43 communes,
secrétaires de mairie, agents
communautaires et de la
population.

■ BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO

Attirer, séduire, accueillir et ancrer les nouveaux habitants, les étudiants, les professionnels de santé, les touristes, les entrepreneurs... Le dynamisme du territoire se fera en proposant aux populations les réponses adaptées à leurs attentes.

Tulle agglo travaille au quotidien pour développer l'économie. Cette volonté doit s'accompagner d'une action autour des offres que ce soit dans le domaine du logement, de la santé, de la mobilité ou de formation.

- ▶ Favoriser une offre de logement adaptée, de qualité et attractive
- ▶ Agir pour l'offre de santé
- ▶ Répondre aux besoins de mobilité du quotidien et imaginer celles de demain
- ▶ Inscrire l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la place des jeunes dans le paysage urbain

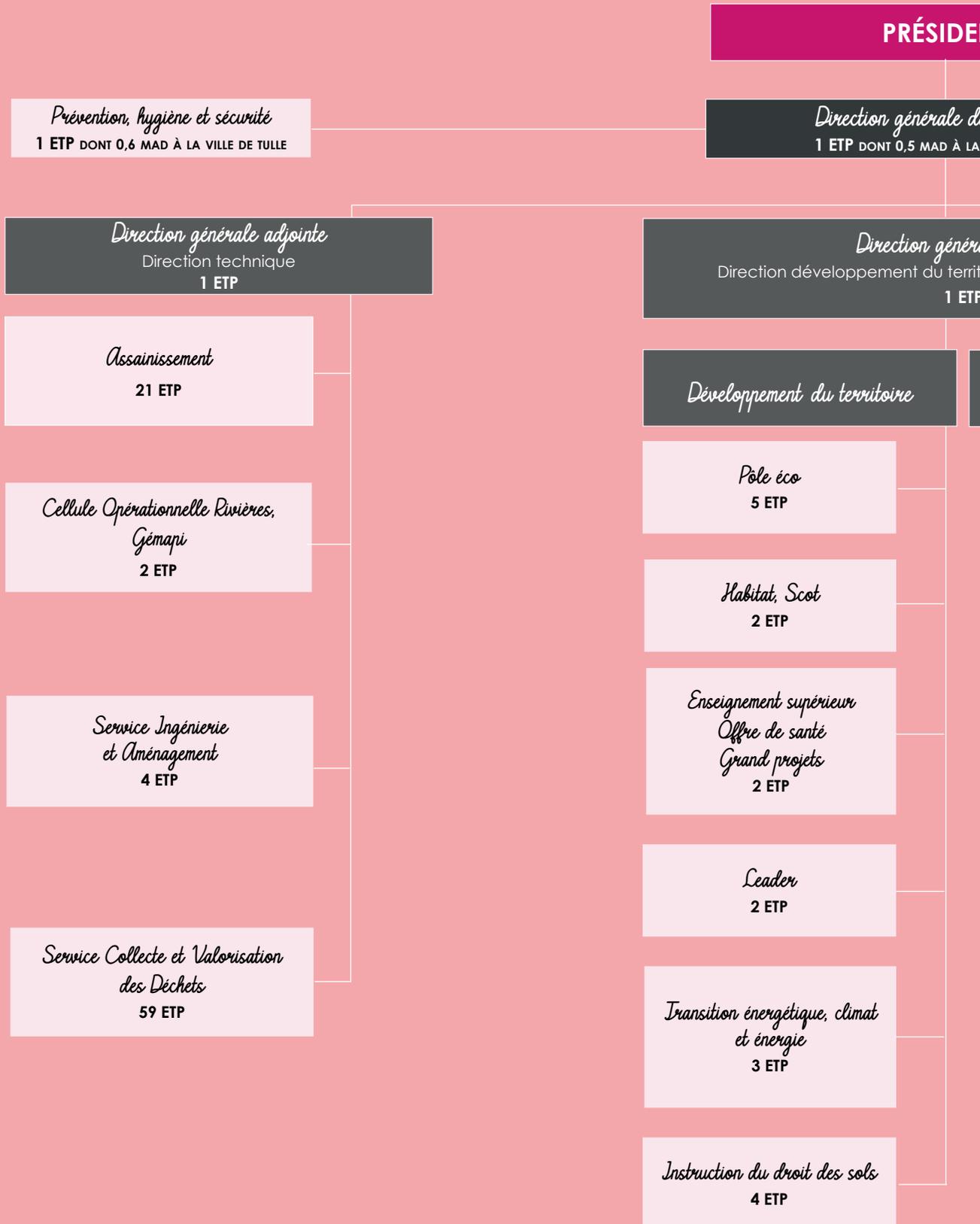
■ UN TERRITOIRE RAYONNANT

Développer, adapter et moderniser les services aux publics, c'est aussi se munir d'outils pour attirer de nouveaux habitants sur le territoire. Pour cela, les 43 communes doivent être attractives grâce à un aménagement harmonieux du territoire, des infrastructures et des services répondant aux enjeux du quotidien des habitants.

Tulle agglo et ses communes membres doivent renforcer la coopération, l'entraide au sein du bloc local, le faire ensemble. Communes et agglomération devront œuvrer à la fierté d'appartenance à un territoire riche de l'entreprise de ses hommes et femmes et possédant de nombreux atouts.

- ▶ Aménager harmonieusement le territoire
- ▶ Disposer d'infrastructures structurantes : voirie communautaire
- ▶ Proposer une offre de service répondant aux attentes des familles
- ▶ Encourager la fierté d'appartenance au territoire de Tulle agglo

L'organigramme des services communaux



Organisation communautaires

DIRECTEUR

Secrétariat élus
0,5 ETP

Direction des services
À LA VILLE DE TULLE

Direction générale adjointe
Territoire / services à la population
1 ETP

Services à la population

Pôle Petite Enfance
56 ETP

Lecture publique
15 ETP

Transports Mobilités
3.2 ETP

Sports & Jeunesse
15,54 ETP

Direction générale adjointe
Direction ressources
1 ETP

Finances
4,3 ETP
DONT 0,3 MAD PAR LA VILLE DE TULLE

Administration générale
3 ETP

Ressources humaines
4 ETP

Communication
4 ETP

Systèmes d'Information
5,5 ETP

Commande publique
3 ETP

TULLE AGGLO : des femmes et des hommes



EFFECTIF

219 agents communautaires

(168 titulaires, 50 contractuels et 1 apprentie)

Répartition des emplois par filière

Administrative : 55 agents soit 25,2 %
Technique : 96 agents soit 43,8 %
Culturelle : 14 agents soit 6,4 %
Sportive et animation : 8 agents soit 3,6 %
Médico-sociale et sociale : 36 agents soit 16,3 %
Sans filière (ASMAT + apprentie) : 10 agents soit 4,5%

Égalité hommes-femmes

49,8 % des agents sont des femmes (soit 109 agents)

50,2 % des agents sont des hommes (soit 110 agents)

La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 46 ans.

Une agglo en mouvement

16 recrutements sur postes permanents
18 agents ont quitté la collectivité
dont **5 départs** en retraite et 1 décès
50 saisonniers et **4 vacataires** sont venus
renforcer les services de l'agglo en 2024

Les mises à disposition

Avec la Ville de Tulle

0,5 ETP Directeur Général des Services
0,6 ETP préventeur
Et 2 services communs (commande publique 3 ETP
et systèmes d'information 5 ETP)

Avec les communes membres de Tulle agglo

. 140 agents communaux (entretien voirie) pour une
partie de leur temps correspondant à 46 ETP
. 15 agents communaux (assainissement) pour une
partie de leur temps correspondant à 4 ETP
. 1 assistant social correspondant à 0,10 ETP
. Env. 80h/an d'intervention du Conservatoire de
musique de Tulle pour l'éveil musical à la MDE



■ LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SUR LE VOLET « PRÉVOYANCE »

Lors du Comité Social Territorial du 2 février 2024, les représentants du personnel ont donné un avis favorable afin que Tulle agglo adhère à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze et lui donne mandat pour lancer une consultation, dans le cadre du volet « prévoyance » de la protection sociale complémentaire.

Le Conseil communautaire du 12 février 2024 a donné mandat au Centre de Gestion de la Corrèze dans le cadre de la procédure évoquée précédemment.

Le Centre de Gestion a réalisé cette procédure de mise en concurrence pour aboutir à un contrat collectif s'inscrivant dans une démarche de mutualisation et répondant aux collectivités adhérentes. A l'issue des négociations avec les deux candidats ayant répondu à cet appel d'offre, la Mutuelle Nationale Territoriale (en partenariat avec Relyens) a été retenue et offre deux formules de prévoyance.

Dans l'attente de la transposition législative de l'Accord National Collectif (ANC) qui rendra l'adhésion obligatoire des agents à un contrat collectif, Tulle agglo n'a pas souhaité finaliser son adhésion auprès du Centre de Gestion.

Dans le cadre de l'évolution réglementaire en matière de protection sociale complémentaire et dans l'attente de la transposition législative de l'accord national collectif du 11 juillet 2023, le Comité Social Territorial et le Conseil communautaire de Tulle agglo se sont réunis respectivement les 8 octobre 2024 et 14 octobre 2024, pour modifier les montants de participation attribués aux agents bénéficiant d'un contrat individuel labellisé pour la prévoyance.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les montants de participation attribués par Tulle agglo ont été revalorisés de 5 € pour tous les agents fournissant une attestation d'adhésion à un contrat labellisé pour la complémentaire prévoyance.

■ VERSEMENT DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Afin de soutenir le niveau de pouvoir d'achat face à un niveau conséquent d'inflation, Tulle agglo a décidé de mettre en œuvre cette mesure facultative.

Après décision du conseil communautaire du 12 février 2024, la prime a été versée aux 179 agents éligibles sur 203 agents, dans le cadre d'une enveloppe financière représentant 121 192 euros pour la collectivité.

■ BONUS ATTRACTIVITÉ POUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la loi « plein emploi » de 2021, le gouvernement a souhaité renforcer l'attractivité du secteur de l'accueil collectif de la petite enfance en incitant les employeurs des secteurs public et privé à mettre en place une bonification de rémunération. Le montant est de 100 € mensuels nets pour les professionnels exerçant en crèche dans le secteur public.

De plus, les CAF versent de 2024 à fin décembre 2027, un bonus « attractivité » aux partenaires gestionnaires de crèches financés par la PSU afin de revaloriser le niveau des rémunérations des agents exerçant auprès des enfants et des postes de direction.



À compter du 1^{er} janvier 2025, 46 agents sont concernés ce qui représente un coût total annuel pour Tulle agglo de 73 386 €. Le montant total de l'aide annuelle sera de 57 950 € ce qui représente 15 436 € de reste à charge pour Tulle agglo.

■ FERMETURE DU CENTRE AQUARÉCRÉATIF ET REDÉPLOIEMENT DES AGENTS

Le Centre Aqua a fermé ses portes pour travaux sur une période estimée à 6 mois depuis le 1^{er} octobre 2024.

Dans ce cadre, les 15 personnels du Centre Aqua sont mobilisés et redéployés en dehors de leur service.

Un plan de formation et de mobilisation de l'équipe a ainsi été progressivement élaboré en concertation, selon :

- les besoins de l'employeur pour le Centre Aqua
- les projets professionnels/personnels des agents
- les besoins éventuels dans d'autres services/structures

■ RÈGLEMENT ET PLAN DE FORMATION 2025-2027

Le règlement formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Tous les agents, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel ont droit à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Elle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par Tulle agglo, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents.

Ces documents obligatoires doivent permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité des agents. Ainsi, le conseil communautaire du 9 décembre 2024 a institué un règlement et un plan de formation pour 2025-2027, après un avis favorable du CST le 27 novembre 2024.

■ MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES D'AGRESSION, DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

La collectivité a mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Cette procédure interne s'adresse à tous les agents qu'ils soient confrontés à l'accueil du public ou non, et permet de garantir la stricte confidentialité des informations communiquées.

■ VISITES ET INSPECTION DE SITES AVEC LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Les visites d'inspection, conduites par la FSSSCT en lien avec le conseiller en prévention, ont pour but de vérifier les conditions de travail en matière de santé et de sécurité et d'analyser les risques dans les services.

Un compte-rendu détaillé de visite est présenté et débattu en FSSSCT et

Zoom sur

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Afin de soutenir le pouvoir d'achat face à un niveau conséquent d'inflation, Tulle agglo a décidé de mettre en œuvre cette mesure facultative.

Après décision du Conseil communautaire du 12 février 2024, la prime a été versée aux 179 agents éligibles (sur 203 agents) sur la paye de mars 2024.

L'enveloppe financière versée représente 121 192 € pour la collectivité.

les actions retenues sont finalisées en plan d'actions.

Les premières visites se sont déroulées au pôle petite enfance, au service collecte et valorisation des déchets, à la médiathèque et dans certaines déchetteries.

■ MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) vise la mise en œuvre d'actions de prévention des risques évalués.

Ce document est mis à jour annuellement, lors d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Chaque risque noté dans le document unique est évalué suivant 3 critères : la gravité, la fréquence et la maîtrise.

Au 9 janvier 2024, on a recensé 149 risques dans 11 services différents dont une partie « commun à tous les services ».

L'objectif principal pour la prochaine mise à jour sera d'apporter des précisions sur les facteurs de pénibilité et d'avoir une approche spécifique de certains sites.

■ MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SANTÉ/SPORT AU TRAVAIL

Le Centre Aqua intercommunal étant fermé depuis le 1^{er} octobre 2024, les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) ont souhaité proposer leurs services et leurs compétences pour organiser des sessions de sport-santé à destination des agents de Tulle agglomération, gratuites et ouvertes à tous.

Cette initiative permet de limiter les risques de troubles musculosquelettiques au travail (TMS), de limiter les risques psychosociaux (RPS) en favorisant le partage entre les collègues.

■ PROCÉDURE DE DOTATION ET D'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DES EPI

Lors de la FSSSCT du CST du 29 mars 2024 un rappel de la réglementation a été réalisé et des fiches de dotations par services et par métiers ont été proposées.

La réglementation impose aux employeurs de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention nécessaires pour garantir la santé et l'intégrité physique et morale des travailleurs placés sous sa responsabilité. Les agents doivent respecter l'obligation d'utiliser les moyens de protection mis à disposition par la collectivité.

Ces moyens de protection se composent de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI), conformes aux normes en vigueur et adaptés à chaque métier et chaque risque professionnel.



BUDGET :

Une gestion financière rigoureuse

Les dépenses réelles en 2024

- . Attributions de compensation aux communes : 7 108 581 €
- . Assainissement : 5 380 430 €
- . Voirie : 5 083 403 €
- . Collecte et Valorisation des Déchets : 7 164 869 €
- . Enfance et jeunesse : 2 895 764 €
- . Fonctions support et élus : 2 795 508 €
- . Développement économique : 1 335 760 €
- . Transports et Mobilité : 4 204 682 €
- . Participation SDIS : 2 249 000 €
- . Centre aqua : 2 931 509 €
- . Culture : 1 193 615 €
- . Gestion de la dette : 3 049 493 €
- . Habitat et urbanisme : 708 987 €
- . Environnement (COR ET CLIMAT) : 1 017 424 €
- . Interventions sociales et santé : 238 762 €
- . Enseignement supérieur et formation : 172 118 €

Chiffres clés

5
budgets gérés

7
régies gérées

47 529 906 €
de dépenses réelles

Une dette
par habitant de

437 €



L'ACTIVITÉ DU SERVICE
COMPTABILITÉ / FINANCES

4 667
factures traitées

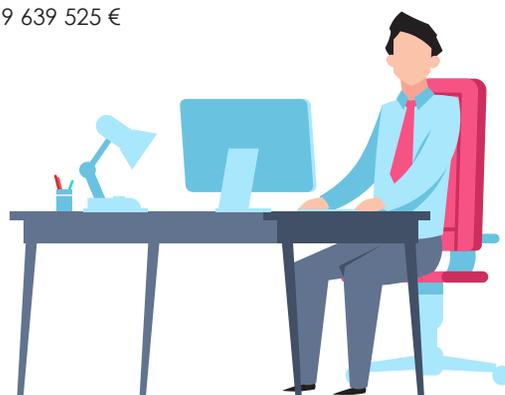
7 212
mandats
(paiements)

5 156
engagements comptables

Les recettes

■ 48 608 682 € RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

- . Impôts et taxes 26 256 041 €
- . Produits des services 5 760 125 €
- . Dotations et participations : 9 639 525 €
- . Subventions 2 386 553 €
- . Emprunts : 3 826 000 €
- . FCTVA : 740 438 €



Les perspectives 2025

- Finir l'ajustement de l'inventaire avec l'actif des finances publiques.
- Mettre en chiffres le budget vert et l'empreinte environnementale de Tulle agglo.
- Retravailler les équilibres du budget autonome assainissement et des budget annexes des ZAE.



LA COMMANDE PUBLIQUE un levier de proximité

Le service Commande publique est un service commun (agglo/Ville de Tulle) composé de 3 agents. La Ville de Tulle rembourse annuellement la part d'activité du service la concernant.



Zoom sur...

14 marchés de Tulle agglo ont intégré des clauses d'insertion sociale permettant la réalisation de 5966 heures de travail au profit de demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle, soit plus de 110 % des heures prévues initialement dans ces marchés (5412 heures prévues).

Les réalisations 2024

■ TULLE AGGLO

- . 90 consultations lancées
- . 77 marchés - DSP attribués

■ VILLE DE TULLE

- . 15 consultations lancées
- . 23 marchés

■ LES GRANDS PROJETS DE 2024

Parmi les marchés et consultations lancés par l'agglo, quelques exemples des contrats les plus importants :

- . Marchés de travaux pour la réhabilitation du Centre Aqua de Tulle (16 lots attribués) ;
- . Lancement de la consultation relative à la concession du futur réseau de chaleur urbain de Tulle, après le transfert de compétence à Tulle agglo
- . Attribution de la maîtrise d'œuvre en charge du programme de travaux sur le système d'assainissement de Mulatet (2025-2031)

■ DES ACHATS MAJORITAIREMENT LOCAUX

En respectant les règles des marchés

publics, l'agglo effectue une grande majorité de ses achats auprès d'acteurs économiques de proximité.

- . Corrèze : 36
- . Nouvelle-Aquitaine : 8
- Dans le reste de la France : 22

■ À NOTER

- . Consultation des éditeurs et choix d'un nouveau logiciel de rédaction des marchés publics en adéquation avec les attentes et besoins du service.
- . Mise en œuvre en concertation avec les services des finances de Tulle agglo et de la ville de Tulle d'une nouvelle procédure d'exécution financière des marchés.

■ PERSPECTIVES 2025

- . Adhésion à l'association 3AR afin de s'engager davantage dans une démarche d'achats responsables ; premières sollicitations notamment pour la consultation relative aux fournitures de denrées alimentaires pour la Maison des enfants.
- . Ateliers de sensibilisation des agents et des élus à cette démarche, dès 2025.

DES MOYENS au service des agents

Le service des Systèmes d'Information est un service commun (agglomération/Ville de Tulle) composé de 5 agents. La Ville de Tulle prend en charge sa part selon une clé de répartition prédéfinie.



Les réalisations 2024

Chiffres clés*



662
postes informatiques



51
applications métiers



87
serveurs virtualisés



46
sites interconnectés
au réseau

*Pour le service commun SI qui regroupe le SI agglomération et le SI Ville de Tulle

■ INSTALLATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE ET D'UN PORTAIL ASSOCIÉ

En juin 2023, une consultation a été réalisée afin de moderniser et renouveler le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et le portail en ligne de la médiathèque Eric Rohmer.

Cette procédure visait à sélectionner un éditeur en capacité de répondre aux besoins exprimés dans le cahier des charges défini par Tulle agglomération.

Le marché a été notifié en janvier 2024 et le projet a démarré en mai 2024 avec la migration des données vers une base test, suivie des phases de paramétrage et de formation.

Le nouvel SIG et son portail ont été mis en service le 1^{er} octobre 2024.

■ CITÉ DE L'ACCORDÉON ET DES PATRIMOINES

La Cité de l'Accordéon et des patrimoines, nouvel équipement muséal qui a ouvert ses portes au public en avril 2024 devait se doter de divers équipements numériques.

Le service informatique a été sollicité afin d'accompagner l'équipe du musée de la ville de Tulle dans la mise œuvre des nouveaux équipements (logiciel de billetterie et boutique en ligne, équipement réseau, gestion des équipements connectés du parcours musée).

■ FIREWALL

Dans le cadre de la sécurisation de son système d'information, de l'obsolescence des équipements en place et de la mutualisation des moyens matériels entre l'Agglomération de Tulle et la Ville de Tulle, l'Agglomération a souhaité renouveler ses solutions de pare-feu, équipement actif qui traite l'ensemble du trafic du réseau informatique.

Le choix s'est porté sur la mise en œuvre d'un cluster de pare-feu actif/passif en haute disponibilité composé de deux équipements. L'un installé dans la salle informatique de Tulle agglomération et le second dans la salle informatique de la mairie de Tulle.

Les deux équipements sont synchronisés en temps réel. Si le pare-feu actif est défaillant, le passif prend automatiquement le relais assurant une continuité de service.

Les perspectives 2025

. Poursuivre la modernisation des systèmes d'information

. Mettre en œuvre les préconisations du plan de sécurisation du système d'informations



Zoom sur...

CHANGEMENT LOGICIEL COMMANDE PUBLIQUE

Une nouvelle application de rédaction des marchés publics a été mise en place en fin d'exercice.

Le service de la commande publique a choisi de remplacer son logiciel par une solution plus souple et plus ergonomique. Le nouveau logiciel a été sélectionné en tenant compte de sa simplicité d'usage, de ses fonctionnalités et de sa compatibilité avec nos outils existants. Son déploiement s'est accompagné d'une formation des utilisateurs et d'un suivi technique.

Un portail captif a également été mis en place afin de contrôler et de gérer de manière automatisée l'accès des utilisateurs aux réseaux Wifi qui peuvent se connecter au réseau de manière autonome.



UNE COMMUNICATION modernisée

L'agglo dispose de plusieurs outils

Inscrite au projet de territoire, la modernisation de la communication de Tulle agglo s'appuie sur deux piliers fondamentaux : identifier la collectivité auprès des usagers et générer un sentiment d'appartenance au territoire.

■ LE SITE INTERNET TULLEAGGLO.FR

Le site internet dispose d'une usine à sites permettant de proposer gratuitement aux communes un site internet aux fonctionnalités quasi similaires du site "mère". En 2024, 15 communes et 1 syndicat des eaux bénéficient de ce service.

■ LE TaM (TULLE AGGLO MAGAZINE)

Trimestriel, imprimé en 23 500 exemplaires et distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de Tulle agglo.

■ LES PUBLICATIONS OCCASIONNELLES

Selon l'actualité et les besoins des services, des brochures, dépliants, guides, magazines et autres supports papiers sont réalisés. Ces supports sont réalisés par le service communication de Tulle agglo en collaboration avec les services concernés. Lorsque cela est nécessaire des prestataires extérieurs sont mobilisés (maquettage, illustrations, photographies...).

■ ACCOMPAGNER LES SERVICES DANS LEURS PROJETS

Pour accompagner la mise en place du nouveau schéma de collecte des déchets, une identité visuelle, une charte graphique et un plan de com spécifique ont été réalisés. Le réseau de Lecture Publique a été entièrement modernisé avec une nouvelle identité visuelle, un nouveau portail internet et un nouveau magazine. La navette est devenue "Culture en territoire, le mag", un magazine semi-annuel.

■ CO-CONSTRUCTION DE LA COMMUNICATION INTERNE

Ces dernières années, la collectivité a grandi et s'est développée. De nouveaux collègues ont intégré les services de l'agglo. Les sites se sont multipliés. Communiquer, se connaître, partager, échanger sont devenus essentiels pour le bon fonctionnement des services et le bien-être au travail. C'est pourquoi une démarche a été entreprise en 2024 pour co-construire la communication de l'agglo.



Les réseaux sociaux de l'agglo

En plus de Facebook, l'agglo s'est dotée de deux nouveaux réseaux sociaux : LinkedIn et Instagram. Leur création permet de toucher de nouveaux publics. Ces pages permettent d'informer directement et en temps réel les habitants de l'actualité de l'agglo.

LES INFRASTRUCTURES de Tulle agglo sur le territoire

Réparties sur l'ensemble du territoire, les infrastructures de la communauté d'agglomération résultent soit du transfert d'équipements (ex : centre aqua), soit de la concrétisation du projet politique et de services. Leur entretien et suivi de chantiers sont assurés par le service Patrimoine et Bâtiments de l'agglo, mais également par la mise à disposition d'agents communaux (voirie, assainissement...).

Les réalisations 2024

■ LA MAISON DES ENFANTS DE TULLE

Réfection du sol souple de la cours : 21 177 €

Remplacement des éclairages de circulations et des espaces communs en LED avec détecteurs de présence : 7 000 €

■ MICRO-CRÈCHE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES

Agrandissement de la zone de sol souple de la cour : 10 574 €

Installation d'une climatisation dans la salle de motricité : 10 000 €

■ MICRO-CRÈCHE DE SEILHAC

Réalisation de sol souple dans la cour : 26 589 €

■ SIÈGE DE TULLE AGGLO

Remplacement et modernisation de la chaufferie : 30 000 €

Mise en place d'une GTC : 12 000 €

Mise en place de ventilations dans les sous-sols et locaux d'archives : 1 000 €

■ CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Réaménagement de l'accueil : 15 000 €

Pose de stores en toiles solaire coté bureaux : 13 000 €

■ CENTRE AQUA

Début des travaux de réhabilitation, amélioration de l'offre aux usagers, rénovation énergétique restructuration et aménagements intérieurs : 5 164 400 €

Modernisation de l'ascenseur : 25 000 €

Investissement de matériel pour l'entretien : 40 000 €



Chiffres clés



350

bons de commande
faits en investissement
et fonctionnement



1 809 000 €

de dépenses en
investissement



643 000 €

de dépenses en
fonctionnement





Les perspectives 2025

■ MAISON DES ENFANTS DE TULLE

Remplacement des éclairages des salles d'activités et bureaux : 10 000 €
Modernisation de la chaufferie : 30 000 €
Modernisation de l'ascenseur : 8 000 €

■ SIÈGE DE TULLE AGGLO

Amélioration de l'isolation des combles : 10 000 €
Pose de stores en toiles solaire : 60 000 €
Remplacement de la SSI : 14 500 €

■ CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Remplacement du système DEXA (Protection incendie station essence) : 3 146 €
Remplacement des éclairages de l'atelier en LED : 11 000 €

■ CENTRE AQUA

Fin des travaux de réhabilitation, amélioration de l'offre aux usagers, rénovation énergétique restructuration et aménagements intérieurs : 5 164 400 €

■ MÉDIATHÈQUE

Travaux de peintures salle d'exposition : 5 000 €
Amélioration des éclairages de l'auditorium : 7 000 €
Nettoyage de la façade : 8 000 €
Première phase de la rénovation des toitures : 50 000 €

■ MICRO-CRÈCHE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES

Pose de stores en toiles solaire : 7 000 €
Création d'ouvertures vitrées dans les dortoirs : 15 000 €

■ MICRO-CRÈCHE DE SEILHAC

Création d'ouvertures vitrées dans les dortoirs : 15 000 €
Remplacement de la ventilation : 10 000 €

■ HÔTEL D'ENTREPRISES INITIO

Réfection des toitures terrasses : 118 000 €
Remise en état des faux plafonds : 5 000 €
Remplacement de la chaudière : 28 000 €

Les équipements

■ TULLE

Siège de Tulle agglo, Maison des enfants, Médiathèque Éric Rohmer, centre aqua, déchetterie, MSP des 7 Collines, piste d'athlétisme (stade Alexandre Cueille), B419, RUIE, Initio, ZA Mulatet, ZA Cueille, ZA La Solane, ZA Tulle-Est, aire d'accueil des Gens du Voyage, Maison de l'Habitat et de la Mobilité, ancien siège de Tulle agglo (rue du 9 juin 1944)

■ NAVES

Centre de collecte des déchets, atelier de transformation fermière, déchetterie, ZA La Geneste, ZA Soleihavoup et Pradelou

■ SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES

Micro-crèche Les P'tits Loups

■ CHAMBOULIVE

Déchetterie, ZA La Fontalavie

■ CORRÈZE

Déchetterie, MSP des Eaux Vives, ZA la Gare, ZA Le Roc Blanc

■ GROS-CHASTANG

Déchetterie

■ LADIGNAC-SUR-RONDELLE

Déchetterie

■ SAINT-MEXANT

Complexe sportif Laval Verdier, plateforme de compostage, ZA La Croix de la Chapelle, ZA Les Alleux II

■ CLERGOUX

ZA Clergoux

■ CORNIL

ZA Pechemarut

■ EYREIN

ZA La Croix Saint-Pierre
ZA Les Champs de Brach

■ EYREIN/SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

ZA La Montane

■ FAVARS

ZA Les Alleux I

■ LE LONZAC

ZA Le Varissou, ZA La Montade

■ SAINT-AUGUSTIN

ZA Champ Paillard

■ SAINT-CLÉMENT

ZA Le Breuil

■ SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

ZA Saint-Priest-de-Gimel

■ SAINTE-FORTUNADE

ZA Les Roses, ZA Le Grelet

■ SEILHAC

ZA La Gare, Micro-crèche Pom d'Api



02 . CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE

OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS d'installation exogène et endogène

Tulle agglo souhaite organiser la maîtrise d'une offre diversifiée en matière d'installation des entreprises. L'offre économique actuelle doit donc se diversifier pour répondre aux diverses attentes des entrepreneurs en conservant le souci d'un aménagement harmonieux du territoire. L'enjeu dans ce domaine est de ne pas restreindre l'action communautaire aux zones d'activités économiques, mais, de l'élargir notamment aux réponses adéquates à donner aux friches économiques et aux difficultés pour les chefs d'entreprises à disposer d'une offre immobilière.



Objectifs

Des zones d'activités répondant aux attentes des chefs d'entreprises et des salariés

Installer de nouvelles entreprises

Mailler le territoire avec de nouvelles ZA

Adapter notre offre aux attentes – immobilier d'entreprise

Les réalisations 2024

■ 24 PROJETS D'IMPLANTATIONS suivis dont 13 nouveaux

■ 8 PROJETS IMMOBILIERS suivis dont 6 nouveaux

■ RÉALISATIONS IMMOBILIÈRES

. EUROFINs à Saint-Augustin : Inauguration le 25 septembre du nouveau bâtiment dédié aux études de stabilité STABIOCOR.

■ ZONES D'ACTIVITÉS

Vidéoprotection

- ZA de Mulatet : remplacement de la caméra à la suite de dégradation

Animation des zones

- 9 réunions de zones : 1 à Naves, 4 sur la ZAC de la Montane, 1 sur la ZA Tulle Est, 3

Les actions

- ▶ Étude requalification des ZA
- ▶ Prospection pour de nouvelles ZA structurantes
- ▶ Réflexion sur le foncier d'entreprises

sur la ZA de Mulatet, 1 sur la ZA de Cueilie

- Présence d'un food-truck tous les 15 jours sur la ZAC de la Montane
- 1^{ère} réunion des entreprises de la ZA sur Tulle Est et sur la ZA de Cueilie

Aménagements

- Installation d'une citerne souple sur la ZA de la Fontalavie à Chamboulive
- Neutralisation de l'accès à une plateforme de la ZAC de la Montane Est 2 pour éviter une utilisation inappropriée
- Aménagement d'un îlot central pour sécuriser la circulation des véhicules et reprise de l'accès de Cartel Industries sur la ZA de la Geneste
- Réfection du chemin d'accès à l'entreprise TULL'MEDIC sur la ZA de Mulatet

Gestion :

- Gestion immobilière (zone photovoltaïque, location de bâtiments, 4 conventions de mise à disposition de terrains, chaufferie...)
- Suivi en lien avec les services de l'agglomération et de la Ville de Tulle : entretien espaces verts et voirie, éclairage public, défense incendie, déchets, aménagements des entrées de zones, sécurité, sécurité routière/voirie, sinistres, adressage, transports en commun, assainissement, maintenance vidéoprotection

Signalétique :

- ZA Gare de Corrèze 2 à Corrèze : réalisation et pose du totem d'entrée de zone
- ZA de la Geneste et ZA de Soleihavoup à Naves : pose de la signalétique sur l'ensemble de la zone (remplacement du mobilier urbain), déplacement d'un totem gênant la visibilité
- ZA de la Montade au Lonzac : mise à jour ponctuelle et pose d'une nouvelle signalétique directionnelle
- ZAC de la Montane : réalisation et pose de l'ensemble des totems, conception et rénovation du RIS d'entrée de zone
- ZA du Lac à Seilhac : conception et réalisation de l'ensemble de la signalétique à renouveler
- ZAC de la Solane : mise à jour ponctuelle

Panneaux de commercialisation :

- ZAC de la Montane, ZA Tulle Est 2, ZA Gare de Corrèze 2 et Alleux 2 : Réflexion sur la conception et l'installation de panneaux de commercialisation

A la demande de la Ville de Tulle dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur de la signalisation, modification de dénominations :

- De la ZA Tulle Est qui devient la ZA de la Voie Romaine
- Des « zones d'activités » stratégiques qui deviendront des « parcs d'activités » ou « parcs commerciaux »

lors de la prochaine mise à jour de la signalétique.

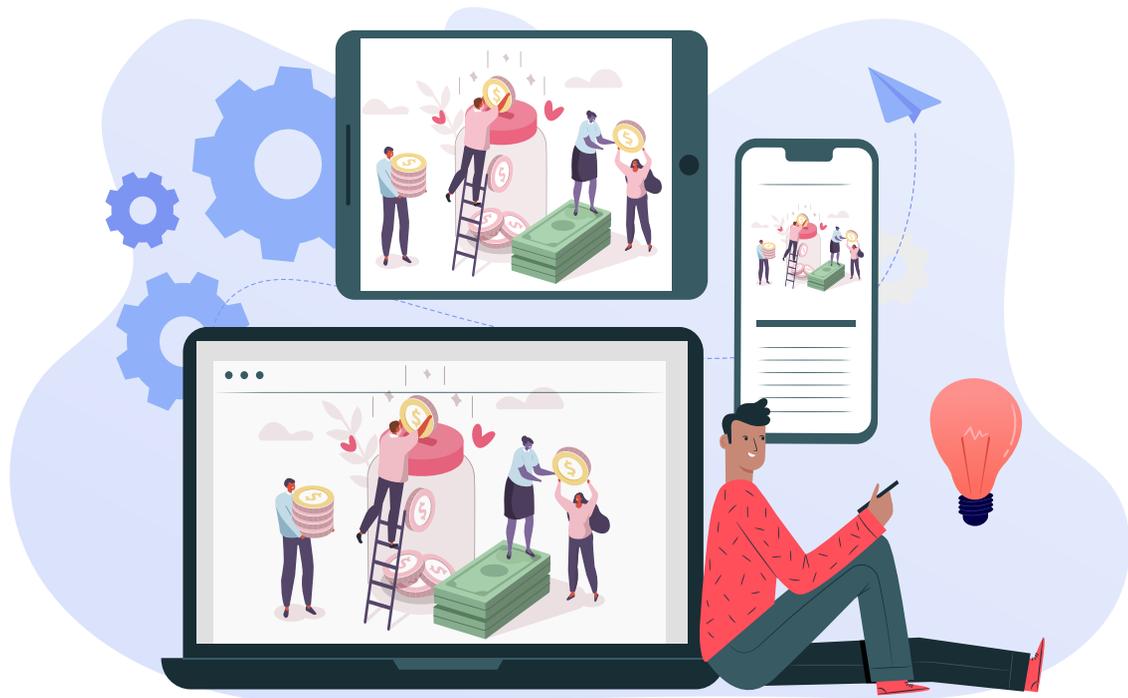




Hôtel d'entreprises Initio

- . Contrat de délégation de service public (DSP) : mise en œuvre du contrat de délégation de service public pour une période de 4 ans renouvelable une fois à partir du 1er janvier 2024
- . Participation aux comités d'agrément
- . Organisation du 1er afterwork des entreprises de Tulle agglomération : lancement d'une dynamique de rencontres et d'échanges entre dirigeants des entreprises du territoire par Tulle agglomération, hôtel d'entreprises Initio et la Région Nouvelle-Aquitaine 15 entreprises accueillies.





ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES et soutenir leurs projets

L'accompagnement des entreprises et le développement de la culture entrepreneuriale est une priorité en consolidant l'accompagnement des entreprises au quotidien. Ce projet vise aussi à permettre la modernisation du tissu économique local en aidant les entreprises de Tulle aggro à conquérir de nouveaux marchés.

Si l'aménagement de zones commerciales de périphérie correspond à des modes de consommation qu'on ne peut ignorer, et que ces zones contribuent, d'une certaine manière, à l'équilibre de l'offre commerciale et de l'emploi qui peut y être associé, le maintien et le renforcement du tissu économique de proximité dans les espaces de vie cohérents sont une nécessité absolue.

La présence et le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité dans les communes sont des priorités pour l'aménagement harmonieux et l'attractivité du territoire.

Objectifs

Soutenir les projets

- Accompagner les projets exogènes et endogènes avec une ingénierie dédiée
- Soutenir financièrement les projets créateurs de richesses - Eco Pulse

Accompagner les centres-villes et les bourgs pour une économie de proximité :

- Développement d'Ecopulse

Soutenir les nouvelles formes de consommation :

- Favoriser la consommation locale
- Participer à la création d'une ressourcerie

Accompagner la mutation numérique avec « Ecopulse numérique »

Les actions

- ▶ Renouvellement de la DSP Initio et développement des activités
- ▶ + de 150 K€/an pour accompagner le commerce et l'artisanat via Ecopulse
- ▶ Une ingénierie dédiée et de nouvelles formes d'accompagnement
- ▶ Ecopulse numérique et Coritech pour la mutation numérique du territoire



L'année 2024... en bref

Chiffres clés Initio

82%

Taux d'occupation moyen
2024

69

entreprises rattachées au
site dont 23 accompagnées
par la pépinière
d'entreprises

33

entreprises hébergées

36

entreprises domiciliées
représentant 132 emplois
rattachés au site

51

usagers différents pour
les espaces en location
ponctuelle

■ TULLE AGGLO INVEST

Adoption en Conseil communautaire du 16 septembre 2024 du dispositif d'aides à l'investissement immobilier

. Dispositif d'aide pour les entreprises qui envisagent la réalisation de travaux : de rénovation, d'extension ou de construction d'un bâtiment professionnel

. Minimum d'investissement : 100 000 €

. Minimum d'emplois créés dans le cadre du projet : 2 emplois

Création des documents types (dossiers de demande d'aides, conventions, AR...)

■ FONCIER / IMMOBILIER

. Mise en relation de propriétaires immobiliers et fonciers avec des entreprises en recherche de nouveaux locaux ou terrains

. Gestion de la base de données qui comprend : 278 biens fonciers et immobiliers d'entreprises dont : 173 biens actifs (disponibles) parmi lesquels 38 biens fonciers et 135 biens immobiliers

Ces biens sont, pour la plupart, mis en ligne sur le site internet de Tulle agglo via un widget du Portail de l'Economie Corrèzienne « Corrèze Economie

■ SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES

Les partenaires du Pôle Eco ci-dessous sont soutenus par Tulle agglo avec pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur création ou leur développement :

STRUCTURE	INTITULÉ OPÉRATION	MONTANT
ADI - NA	Adhésion	4 500 €
Airelle	Incubateurs de projets d'économie sociale et solidaire : aide au fonctionnement	5 000 €
Cortech	Aide au fonctionnement	10 000 €
France Active Limousin	Aide au fonctionnement	5 350 €
Impact	Aide au fonctionnement	32 000 €
Initiative Corrèze	Pépinières d'entreprises, aide au fonctionnement	9 000 €
Association pour la promotion de la ligne ferroviaire Bordeaux-Perigueux Brive-Tulle	Ligne ferroviaire	15 000 €
Total		80 850 €

Les perspectives 2025

- Mise en œuvre du dispositif Tulle aggro Invest
- En lien avec Initio : Organisation d'un rallye d'entreprises pour les dirigeants du territoire
- Installation de caméras de vidéoprotection sur les zones d'activités de Naves
- Aménagements zones : effacement du bassin défense incendie sur la ZAC de la Montane
- Signalétique : Renouvellement du mobilier urbain sur la ZA des Champs de Brach à Eyrein
- Mise en place d'une stratégie de commercialisation des ZA
- Mise en œuvre d'une politique de communication et d'attractivité économique
- Finalisation de l'Atlas ZAE
- Présentation du plan d'actions à la suite de l'étude d'opportunité lieu innovation ZAC de la Montane
- Lancement d'un travail sur la ruralité
- Renforcement du rôle économique auprès des acteurs et la recherche de nouveaux partenaires
- Travail sur l'attractivité du territoire
- Réflexion sur la création d'espaces, d'ateliers destinés aux entreprises et aux professions libérales
- Création d'animations autour de l'économie et de ses acteurs
- Mise en développement de l'offre foncière
- Mise en fonctionnement de l'étude innovation

Projets immobiliers votés en Conseil ou en Bureau et en cours

■ CORRÈZE RÉCUPÉRATION

projet d'acquisition d'une parcelle de terrain de 18 300 m² sur la ZAC de la Montane – SAINT-PRIEST-DE-GIMEL en vue de l'extension de son site d'exploitation.

■ POLYTECH PHOTOVOLTAÏQUE

projet d'acquisition d'une parcelle de terrain de 21 306 m² sur la ZAC de la Montane – SAINT-PRIEST-DE-GIMEL en vue d'y implanter un parc photovoltaïque.

Eco Pulse investissements et numérique

Les dispositifs Éco Pulse investissements et Éco Pulse numérique de Tulle agglo permettent de soutenir et d'accompagner dans leurs projets, les TPE du commerce, de l'artisanat et des services installées sur le territoire.

51 demandes de subventions ont été instruites en 2024 par le Pôle Éco. Parmi elles, 34 relèvent du dispositif Éco Pulse investissements et 17, du dispositif Éco Pulse numérique.

Au total, ce sont 153 744 € de subventions qui ont été accordées, soit 129 000 € pour Éco Pulse investissements et 24 744 € pour Éco Pulse numérique.

Modification du règlement pour une meilleure réponse aux demandes et une adaptation plus juste à notre territoire et aux entreprises qui le composent.

En bref... Déploiement de la fibre sur le territoire

SUR LA ZONE AMII CONTRAT DE DÉPLOIEMENT ÉTAT / TULLE AGGLO / XP FIBRE

. La complétude du réseau s'est poursuivie pour atteindre 36 889 prises déployées au 31 décembre 2024

. 400 nouvelles prises ont été déployées et 900 ont été modifiées (remplacement de prises en doublons par de nouvelles prises mieux identifiées)

. 42 dossiers en cours d'instruction chez XP Fibre

Traitement des dossiers entrants (appels ou mails) de personnes (entreprises ou particuliers) ayant des soucis de raccordements fibre. Ces dossiers ont fait l'objet d'un suivi et d'un traitement en lien avec XP Fibre ou Orange

Suivi financier de la convention relative à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques entre XP FIBRE, la FDEE de la Corrèze et Tulle agglo

Les objectifs étant atteints, XP FIBRE effectue un Travail de Nettoyage et de mise en jour en remplaçant des doublons d'éligibilité par des maisons oubliées : prises déployées qui ont été rendues éligibles, soit plus de 900 prises concernées.

Tulle agglo continue d'accompagner les administrés dans le suivi et le traitement de leurs dossiers en lien avec XP FIBRE ou Orange.

Tulle agglo continue le suivi financier de la convention relative à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques entre XP FIBRE, la FDEE de la Corrèze et Tulle.

SUR LES 8 COMMUNES HORS ZONE AMII CONVENTION RÉSEAU 100% FIBRE EN CORRÈZE 2021

3^{ème} année de retour sur investissement du déploiement fibre sur le réseau public : redevance d'usage liée à la commercialisation et l'exploitation du réseau dans le cadre de l'exploitation du réseau 100% fibre en Corrèze 2021 : 33 091,70 € - cette somme prévisionnelle sera versée jusqu'en 2031 puis 22 061,10 € jusqu'en 2041.

SYNDICAT MIXTE DORSAL

Participation à 7 comités syndicaux. Suivi financier de la participation de Tulle agglo en tant que membre du Syndicat.



Zoom sur ... Innovation

■ ÉTUDE

Lancement d'une étude sur l'innovation en association avec la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est d'étudier la possibilité de créer un « lieu » d'innovation au service des entreprises du territoire. Cette étude en association avec la Région Nouvelle Aquitaine s'inscrit dans notre volonté de positionner l'Agglomération dans un environnement propice à l'innovation des entreprises et leur expression. Cette étude, débutée en 2024, verra sa présentation au premier trimestre 2025 avec la mise en place des actions sur 2025 mais aussi 2026 et au-delà.

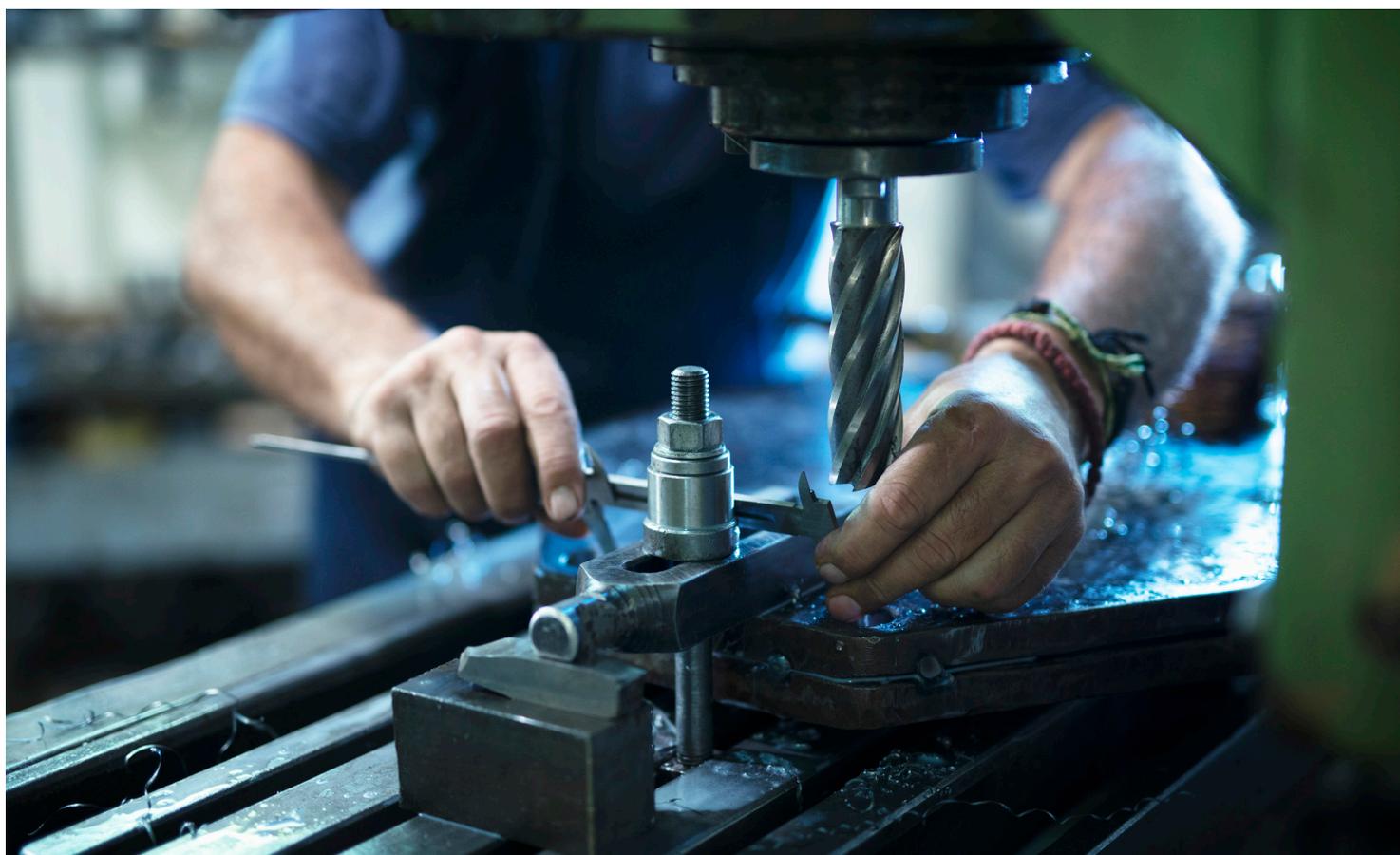
■ PERMANENCE

La stratégie présentée inscrira certaines initiatives déjà engagées comme la mise en place sur 2024 d'une permanence INPI (Institut national de la propriété industrielle) permettant aux entreprises et aux particuliers d'obtenir une information sur le dépôt de Brevet, les marques et dessins modèles. Cette permanence s'inscrit dans notre démarche d'ouverture vers l'innovation.

■ INFOS +

Cette dynamique autour de l'innovation se retrouvera aussi dans notre participation active dans l'étude menée par Territoire d'industrie sur le développement d'une filière en lien avec le retraitement des déchets.

Dans notre participation à l'étude menée par l'ANCT sur la ZA de Cueille en lien avec Action Cœur de Ville, un travail a été fait auprès des exploitants et des propriétaires pour enclencher une valorisation de la zone.





FAVORISER L'AGRICULTURE sur le territoire

Objectifs

Développer et favoriser les circuits courts :

- atelier de transformation,
- tiers lieux agricole

Participer aux actions sur le foncier agricole

Faciliter l'approvisionnement local (et/ou bio) en restauration collective

Trouver de nouveaux débouchés (agri tourisme, etc)

Les actions

- ▶ Développement des circuits courts notamment pour la restauration scolaire
- ▶ Participer au développement de l'atelier de transformation
- ▶ Création d'un espace test agricole

Tulle agglo entend continuer à mettre en œuvre une stratégie de soutien à une agriculture raisonnée, vertueuse et diversifiée à l'appui d'un projet alimentaire territorial répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Cette stratégie doit notamment accompagner les circuits courts, la diversification des productions (maraichage, fruits...) et un appui aux activités d'élevage.

Les réalisations 2024

■ ATELIER DE TRANSFORMATION FERMIERE

Construit par l'agglo, cet atelier implanté sur la ZA de Soleilhavoup à Naves était géré depuis 2019 par une entreprise de producteurs locaux (SAS Paysans Cœur de Corrèze). En 2023, du fait de difficultés de gestion ayant entraîné une forte baisse du chiffre d'affaires, cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire, malgré plusieurs tentatives de redressement. Le repreneur de l'activité est accompagné depuis lors dans le développement et la consolidation de son activité de découpe et de transformation toutes viandes. Celle-ci connaît aujourd'hui une croissance continue, qui a déjà permis de redévelopper les emplois sur site. Surtout, l'outil profite à un nombre croissant d'éleveurs qui, grâce à l'atelier, peuvent diversifier leurs gammes et les proposer en circuits courts. Cette valorisation locale permet à ces éleveurs de s'affranchir dans une certaine mesure des filières longues et d'ainsi retrouver une certaine maîtrise dans la vente de leurs productions. Elle participe également à la résilience alimentaire du territoire.

Le développement d'une marque propre est aujourd'hui en réflexion, avec la production de plats cuisinés frais en bocaux à base de produits locaux.

■ RESTAURATION SCOLAIRE

Organisation avec l'association tulliste Diptyk de deux formations destinées aux

personnels de cantines scolaires communales. L'ambition de ces formations pratiques est d'accompagner les professionnels de la restauration vers de nouvelles pratiques, favorisant l'approvisionnement en produits locaux et bio, mais également en maximisant les qualités nutritionnelles des repas servis. Grâce à celle-ci, un petit collectif d'agents de cantine s'est progressivement structuré, favorisant les échanges et retours d'expérience entre pairs. Un atelier cuisine intergénérationnel, associant l'école et l'EPHAD de Cornil, a également été organisé à l'automne dans le cadre de la semaine du goût. Après une cueillette en ferme, petits et grands ont préparé dans la bonne humeur les produits de leurs récoltes.

■ LIVRAISON DE BROyat

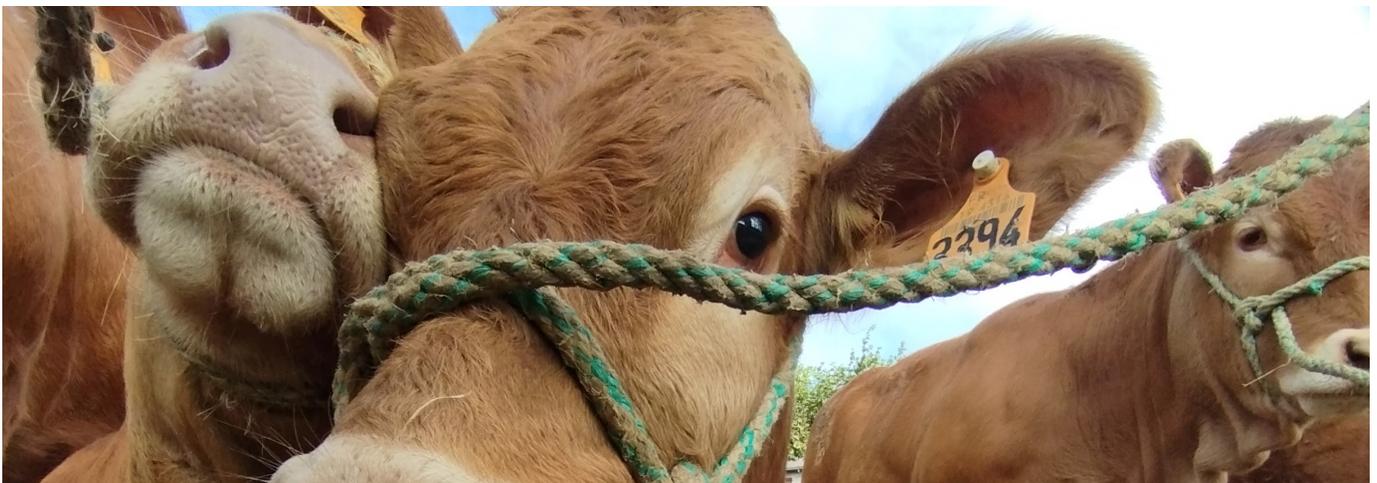
Tulle agglomération gère la plateforme intercommunale de compostage de Saint-Mexant. Le compost et le broyat produits sur la plateforme sont à la disposition des agriculteurs de l'Agglomération, mais la majeure partie des fermes spécialisées dans les productions végétales (maraichage, arboriculture...) ne sont pas équipées pour venir la récupérer. Aussi, une expérimentation a été réalisée au printemps 2024 avec la Cuma du canton de Seilhac pour un transport vers les fermes du territoire. Le succès de cette expérimentation a conduit à pérenniser l'initiative via un marché dédié. Aujourd'hui, plus de 20 fermes ont déjà bénéficié de livraisons gratuites, pour un volume total de plusieurs milliers de tonnes.

■ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

En 2024, dans le cadre de la procédure de révision de son Schéma de cohérence territoriale, Tulle agglomération a porté un stage de 5 mois visant à analyser, via SIG, le potentiel économique des terres agricoles du territoire. Cette analyse servira à orienter l'élaboration et la révision des PLU vers une protection des meilleures terres agricoles, notamment celles favorables à la diversification des productions.

■ MON TERRITOIRE A DU GOÛT

Cet évènement festif et solidaire s'est tenu sur la commune de Naves. Il a offert un vaste programme au public venu de tout le territoire et d'ailleurs : marché paysan, menus préparés par des restaurateurs locaux, concours culinaire destiné aux enfants, ateliers cuisine, visite de ferme, ateliers, projection, concerts, jeux pour enfants, ... Pour la première fois, un concours agricole intercommunal est venu compléter cette programmation. Plus d'une quinzaine d'éleveurs sont venus présenter leurs animaux, pour le plus grand plaisir des visiteurs qui ont également pu assister à une vente aux enchères d'animaux de boucherie.



Zoom sur... La ferme intercommunale

DEPUIS 2019, TULLE AGGLO PORTE UN PROJET DE FERME INTERCOMMUNALE.

L'ambition est de créer un espace vivant et multifonctionnel, répondant aux enjeux de l'agriculture corrézienne : installation et renouvellement des générations, diversification des productions, autonomie alimentaire du territoire, etc.

Le projet est mené en collaboration avec différents acteurs locaux : lycée agricole, municipalité, associations de développement agricole, association d'insertion par le travail. Collectivement, ces partenaires ont d'ores et déjà les

principales activités qui feront vivre la future ferme : espace-test maraicher (équivalent agricole d'une pépinière d'entreprises), atelier d'insertion par la production légumière, formation, évènements agricoles et grand public, ...

Pour les accueillir, une ferme a été acquise fin 2022 sur la commune de Naves, au lieu-dit de Lestrade. Avec 11 ha de terrain et un bâtiment agricole existant, elle offre un cadre idéal au déploiement de ces activités.

En 2024, la gouvernance du projet a été formalisée, avec la signature d'une convention globale et sa déclinaison en contrats de mise à disposition, permettant de confier aux partenaires le futur outil de production. L'aménagement de la ferme a démarré en toute fin d'année et, après l'obtention de toutes les autorisations

réglementaires (dossier loi sur l'eau, autorisation archéologique...) va se poursuivre tout au long de 2025, pour une première mise en culture la même année. Dans cette optique, un chef de culture a été recruté courant 2024 par l'association FORET pour la mise en place et l'encadrement de l'atelier légumier en insertion.

SOUTENIR les acteurs du tourisme

Les patrimoines naturels et paysagers, supports d'activité de pleine nature, doivent être valorisés et préservés afin de rester attractifs pour les pratiques sportives et de loisirs en plein essor et très recherchées.

Afin de renforcer son attractivité touristique et dans le cadre d'une identité promotionnelle à consolider, Tulle agglo construit avec l'OTI un schéma communautaire de la randonnée qui augmentera l'offre de circuits et la qualité de leurs aménagements.

Les retombées économiques de cette activité touristique impactent de multiples secteurs d'activités (commerce, restauration, hébergement notamment) et ont été à l'origine du développement de nombreux projets économiques, d'ores et déjà créateurs d'emplois.

L'aménagement de centres-bourgs par les différentes communes du territoire procède de la même volonté de valoriser le patrimoine et les paysages pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Les événements sportifs d'envergure et les festivals portés par les communes et les associations offrent également des potentiels importants pour accroître la visibilité du territoire et son attractivité touristique.

L'année 2024...

■ EN CHIFFRES

- 1 179 819 nuitées sur le territoire
- + de 150 RDV animés
- 90 % des touristes en séjour sur Tulle agglo qui restent et consomment sur le territoire
- 39 967 abonnés au total sur nos RS (FB : @Tourisme Tulle en Corrèze, @Ac'Tulle ; Insta : @Tulle en Corrèze)
- 25 654 personnes accueillies, conseillées et animées par l'OT
- 12 787 joueurs de Terra Aventura sur le territoire

■ ET AUSSI ...

... des accueils promotionnels dans les centres d'hébergement touristiques,

marchés festifs et hebdomadaires pour promouvoir les animations, activités et prestataires de loisir du territoire, des reportages vidéos aux petits oignons chez les acteurs partenaires de l'Office de Tourisme qui font vivre le territoire, des lancements de saisons festifs et conviviaux, une animation quotidienne des réseaux sociaux, des balades ludiques inaugurées à Champagnac-la-Prune, Gumont et La Roche-Canillac, la découverte insolite de notre patrimoine et un projet d'itinérance douce de + 300 km à l'échelle de Tulle agglo... Semer du dynamisme et des idées nouvelles pour faire pousser du tourisme sur le territoire : ce sont les missions de l'OTI Tulle en Corrèze.

Objectifs

Développer l'animation du territoire

Accompagner l'amélioration de l'offre touristique dont l'accueil des touristes (restauration, bar, hébergement)

Mettre en valeur le patrimoine et nos sites remarquables

Construire un produit touristique autour de l'itinérance douce

Zoom sur... Projet d'itinérance douce

Tulle agglo est investie de longue date sur le développement de la randonnée sur le territoire.

Elle a notamment participé à la création de sentiers, dont 3 sentiers ludiques inaugurés en 2022 et 2023 (Gumont, Champagnac-la-Prune et La Roche-Canillac), à l'entretien des sentiers communaux confié à l'association d'insertion F.O.R.E.T, etc.

Pour autant, l'offre de randonnée n'est que peu structurée et valorisée auprès des habitants et touristes. Pour pallier cette lacune, l'Agglo et l'OTI travaillent à l'émergence des Chemins des 3 Corrèzes : 300 km de nouveaux itinéraires maillant une grande partie du territoire avec une toute nouvelle

offre de grande randonnée. 8 boucles ont été créées avec les communes et associations de randonnée de l'Agglo, qui donneront à voir le territoire sous toutes ses facettes. Les travaux préparatoires (ouvertures de sentiers, petits aménagements...) ont démarré en 2024 et se poursuivront au printemps 2025. Le balisage et l'installation d'une panneautique dédiée viendront finaliser l'opération de terrain. Un plan de communication dédié (cartographie interactive, topoguides...) permettra de faire connaître cette offre et positionnera l'Agglo comme un territoire de randonnée. Elle contribuera à l'activité des établissements de restauration et d'hébergement, dont une majeure partie est « desservie » par ces nouveaux itinéraires.

Les actions

- ▶ Développement de l'itinérance douce => programme de 350 K€ sur 4 ans
- ▶ Assurer l'animation du territoire via l'OTI (320 K€/an)
- ▶ Fonds dédié pour le petit patrimoine

=> soit plus de 400 K€ par an pour le tourisme



03 . POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER LE RECYCLAGE POUR inciter à la réduction de nos déchets

Tulle aggro a répondu dès 2018 à l'appel à projet de l'ADEME concernant l'étude d'optimisation du service Collecte et Valorisation des Déchets. Celle-ci intègre la mise en place de la tarification incitative dont le principe a été validé en conseil le 5 octobre 2021 et qui induit un nouveau schéma de collecte. Les évolutions législatives (taxes sur l'incinération et activités polluantes, collecte à la source des bio déchets, valorisation des déchets verts ...) et les conditions d'obtention des aides financières liées aux performances environnementales conduisent à cette indispensable évolution des modes de collecte des déchets. Les enjeux climatiques et environnementaux nous obligent à changer nos comportements.

Objectifs

Impliquer les habitants par la mise en place d'une tarification incitative

Accompagner le tri des déchets par la pédagogie et la sensibilisation des habitants aux nouvelles consignes pour réduire les déchets ultimes

Valoriser les filières de recyclage

Faire évoluer notre service et augmenter l'efficacité par une adaptation des méthodes de pré-collecte et de collecte

Contenir au maximum l'augmentation des coûts de collecte

Travailler avec les acteurs concernés pour réduire les emballages à la source

Les actions

- ▶ Nouveaux modes de collecte
- ▶ Renouvellement du matériel
- ▶ Extension des consignes de tri et biodéchets
- ▶ Etude sur la modernisation de la plateforme de compostage de Saint-Mexant



Chiffres clés

10 168

tonnes d'OM collectées
(-3,7% par rapport à 2023)

989

tonnes d'emballages collectées
(-3% par rapport à 2023)

888

tonnes de cartons collectées
(+6,2% par rapport à 2023)

597

tonnes de papiers collectées
(-7,7% par rapport à 2023)

1 650

tonnes de verres collectées
(-3,5% par rapport à 2023)

11 782

tonnes collectées en déchetterie
(+12% par rapport à 2023)

Les perspectives 2025

Poursuivre l'installation des colonnes semi-enterrées (13 sites) pour que chaque commune soit dotée a minima d'un équipement semi-enterré. Le nouveau schéma de collecte devra être opérationnel pour la partie emballages à l'été :

- Effectuer les travaux préparatoires (plateforme...)
- Déployer les 200 nouvelles colonnes emballages- enlever les bacs 4 roues jaunes
- Mettre en place une nouvelle organisation du service :
- . Création de tournée,
- . Transiter d'un système de collecte à un autre (camions...)
- . Suppression de la tournée bacs + sacs emballages
- . Communiquer (usagers, agents...)

Le nouveau schéma de collecte ordures ménagères est repoussé en 2026 (attente de la réception complète de la nouvelle flotte, y compris caisson de nettoyage).

En déchetterie, la mise en place de la responsabilité élargie du producteur pour les déchets du bâtiment (=REP PMCB) devrait voir le jour.

Les réalisations 2024

L'activité principale du service est la collecte des déchets ménagers, ensuite acheminés vers le quai de transfert à Naves. Le transport et le traitement des déchets vers les exutoires dédiés (usine d'incinération et de valorisation énergétique pour les ordures ménagères de Rosiers d'Egletons ou de Saint-Pantaléon-de-Larche, centre de tri de Saint-Jean-Lagineste ou Marciac pour la collecte sélective, filières de recyclage dédiées pour les autres flux) sont ensuite confiés au SYTTOM 19.

Ainsi, les 60 agents du service participent, en régie, pour l'ensemble des usagers (ménages, entreprises administrations) des 43 communes composant Tulle agglo à :

- La collecte des ordures ménagères et du tri (en point de regroupement ou en apport volontaire et à des fréquences allant de 1 fois toutes les 2 semaines à quotidienne suivant les communes et les flux)
- L'accueil des usagers en déchetteries (6) pour les déchets non collectés sur l'espace public
- L'accueil des usagers sur la plateforme dédiée aux déchets verts à Saint-Mexant

■ LES RESSOURCES ET LES DÉPENSES DU SERVICE

Les ressources du service obtenues par le paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (5 784 626 €, +7% du fait des revalorisations foncières) pour les ménages et la redevance spéciale (291 994 €) pour les entreprises et administrations abondent le budget ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 6 737 218 € dont 2 714 513 € de masse salariale et 1 978 586 € de frais d'incinération (+ 13,6%)

Dépenses d'investissement : 1 151 597 € conformément aux orientations politiques, les dépenses d'investissement ont été engagées pour le changement de schéma de collecte et le passage à la TEOMI. Nous citerons :

- 521 100 € pour l'achat de colonnes aériennes à emballages
- 461 571 € pour la fourniture et la mise en place de la première tranche de conteneurs semi enterrés (CSE)

■ REFONTE SCHÉMA DE COLLECTE ET MISE EN PLACE DE LA TEOMI

Le déploiement du projet aurait dû s'étaler sur 2024. Les camions (4 achats et 1 location) n'ont pas été livrés malgré des engagements contractuels (avril 2024), le projet TEOMI est donc décalé en 2025.

Le camion de location livré en octobre a toutefois permis de mettre en fonctionnement les 16 nouveaux conteneurs semi enterrés.

■ LE SCHÉMA DE PRÉFIGURATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le schéma du tri à la source des biodéchets pour les ménages a commencé. Les sites de compostage partagé (19) fleurissent sur le territoire.

■ LES ANIMATIONS POUR LE TRI DES DÉCHETS

Le service réalise aussi des animations de sensibilisation, prévention auprès de publics variés : 114 animations scolaires (2236 élèves), 26 animations grand public (356 personnes), 3 visites du CTN pour les élus (22 participants), 223 personnes sensibilisées (CPAM, étudiants IFSI, INSPE et IUT HSE, agents du centre aqua), 3 animations périscolaires (66 enfants) , 5 établissements accompagnés pour la mise en place du tri.

■ LE MATÉRIEL

- 4000 bacs roulants (ordures ménagères et tri)
- 700 points apport volontaire (enterrés, semi enterrés ou aériens) 4 flux confondus
- 12 poids lourds bennes à ordures ménagères (dont 1 VL), 5 camions poids lourds poly bennes dont 2 grues, 3 camions plateaux, 5 véhicules légers, 3 broyeurs, 1 cribleur, 2 engins télescopiques, 1 tracteur agricole.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : produire, consommer moins et mieux

Tulle aggro bénéficie d'un environnement exceptionnel qui la place naturellement sur la voie du développement durable. Au cœur des enjeux du développement territorial, la transition énergétique et écologique est un axe transversal qui a sa place dans l'ensemble des actions de l'agglomération.

Résolution forte du projet de territoire, l'adoption du Plan Climat Energie Territorial est et restera la feuille de route du territoire, en déclinant des actions visant à réduire les consommations énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables.

Tulle aggro souhaite ainsi devenir un territoire exemplaire en termes de diminution des gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité autour d'une stratégie traduite dans le PCAET : développer les énergies renouvelables, construire et réhabiliter les bâtiments communautaires avec le souci de l'économie d'énergie, favoriser les déplacements propres et doux (véhicules électriques, vélos, etc.), sensibiliser à la réduction des déchets tout en améliorant le système de collecte ou encore développer une politique de préservation de l'eau.

Les réalisations 2024

■ POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ANCRÉE DANS LES POLITIQUES DE L'AGGLO

Mobiliser les acteurs

- Validation de nouveaux principes de gouvernance permettant une meilleure intégration des enjeux de la transition écologique et énergétique dans toutes les compétences exercées par Tulle aggro
- Installation de la commission transversale Territoire Engagé Transition Ecologique
- Validation d'un plan d'action Territoire Engagé Transition Ecologique valorisant plus de 80 actions à horizon 2026 portées par Tulle aggro

■ UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE : SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Favoriser l'exemplarité énergétique de Tulle aggro et de ses communes

- Déploiement du service mutualisé d'appui à la transition énergétique au service de 21 communes de l'agglomération
- 21 évaluations thermiques de logements communaux, 4 bilans énergétiques de bâtiments tertiaires,
- 9 bâtiments communaux concernés par un dispositif de rénovation geste par geste proposé par des délégataires CEE
- Appui aux déclarations obligatoires de consommations énergétiques pour 12 bâtiments communaux et 7 communautaires
- Candidature mutualisée au fonds chêne au bénéfice de 6 communes et de l'agglomération pour 132 000 €
- Appui à la valorisation de plus de 200 000 € de primes CEE au bénéfice de 5 communes et de Tulle aggro

■ DÉVELOPPER DES CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE

Favoriser une gestion durable des espaces forestiers

- Appui au développement de l'ASL de gestion forestière du Pays de Tulle
- Validation d'une convention d'objectifs et de moyens avec le centre national de la propriété forestière permettant la pérennisation du poste d'animateur territorial

■ SUBSTITUER LES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Activer des leviers financiers

- Animation du contrat de développement chaleur renouvelable permettant d'allouer près de 170000 € d'aide en 2024

Développer l'ingénierie et les outils au service des projets

- Appui aux projets communautaires et communaux
- Adhésion au CRER permettant aux communes de bénéficier d'études d'opportunité ENR gratuites

Favoriser l'émergence de projets

- Participation aux travaux pour la définition du projet stratégique opérationnel de la SEM ENRèze
- Validation de la mise en place d'une procédure de délégation de service public pour le développement d'un réseau chaleur urbain (RCU) sur la commune de Naves
- Suivi de la procédure de la délégation de service public pour le développement d'un RCU sur la ville de Tulle
- Actualisation des études d'opportunités pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur des parkings de Tulle aggro
- 16 rencontres/accompagnements de porteurs de projet, 6 rencontres avec des prescripteurs, 3 animations grand public
- Validation du lancement d'une procédure de DSP pour le développement d'un réseau chaleur urbain sur Tulle

Objectifs

Réduire fortement les consommations énergétiques

- Accompagner les communes et les particuliers dans la réduction des consommations
- Accroître la capacité de production ENR
- SEM Enreze
- Développement du photovoltaïque

Exemplarité de l'agglomération et des communes en matière de transition écologique

Les actions

- ▶ Création de réseaux de chaleurs
- ▶ Programme de réduction des consommations énergétiques (maison des enfants etc...) de 1 200 K€.
- ▶ Une ingénierie pour le développement des ENR et des opérations exemplaires
- ▶ Production de photovoltaïque et biomasse



Chiffres clés

2 893 290€

de subventions mobilisables au titre du contrat territorial chaleur renouvelable

21

communes adhérentes au service mutualisé d'appui à la transition énergétique

+ 700

hectares de forêt nouvellement dotés d'un plan de gestion

8

projets accompagnés par le contrat territorial chaleur renouvelable en 2024

-14,5%

consommation énergétique du territoire entre 2015 et 2023

+30%

production énergétique renouvelable du territoire entre 2015 et 2023



Les perspectives 2025

- Poursuivre l'accompagnement des outils économiques de développement des énergies renouvelables poursuivant des missions d'intérêt général
- Favoriser l'émergence de projets de production photovoltaïque en autoconsommation collective
- Suivre les procédures de délégation de service public pour les RCU de Tulle et Naves
- Organiser l'approvisionnement bois énergie des équipements en favorisant l'économie circulaire et optimiser la valorisation des flux biomasse
- Faciliter les projets de sobriété et d'efficacité énergétique des communes
- Piloter la stratégie d'amélioration continue des politiques de transition écologique
- Mobiliser les acteurs du territoire pour finaliser le plan d'action climat air énergie

Zoom sur...

Tulle agglo et les communautés de communes Midi Corrèzien, Ventadour Egletons Monédières, Lubersac Pompadour, Pays d'Uzerche, et Xaintrie Val Dordogne ont engagé une coopération pour organiser la sortie des énergies fossiles thermiques. Une étude de préfiguration a permis de définir un objectif de production ENR thermique à 5 550 Mwh pour une trentaine de projets susceptibles d'émerger d'ici 3 ans.

Cette étude a aussi permis de confronter les ressources « énergisables » aux besoins identifiés. Les ressources géothermiques et solaires thermiques existent et demandent à être affectées à des potentiels qualifiés.

S'agissant du bois énergie, en considérant que 52% de l'accroissement naturel est exploité et que 82% des forêts sont accessibles, une marge d'exploitation complémentaire peut être estimée à 414 141 m3 sur le territoire de partenariat soit près de 30 000 m3 soit 22 500 tonnes.

Ces travaux ont permis d'aboutir à la signature d'un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME permettant de débloquer une enveloppe de près de 3 millions d'€.

PRÉSERVER le cycle de l'eau

La préservation de la ressource en eau et de sa qualité, l'amélioration du traitement des eaux usées ainsi que la gestion des milieux aquatiques notamment du risque d'inondation constituent des enjeux majeurs pour notre territoire.

En matière d'eau potable, les différents acteurs et élus de Tulle agglo ont opté pour une gestion publique avec un maillage de 4 syndicats regroupant l'ensemble des communes. Ce schéma permet à la fois le maintien d'une proximité de gestion et une capacité financière pour investir sur les réseaux.

A l'inverse, la compétence assainissement, elle aussi en gestion publique, est directement assurée par l'agglomération au moyen d'une régie communautaire. Le cadre supra communautaire a été retenu pour la gestion des rivières et des milieux aquatiques avec des ententes intercommunautaires correspondant aux bassins versants.

ASSAINISSEMENT

Objectifs

Améliorer la qualité post rejets d'assainissement dans le milieu naturel

Veiller à une bonne distribution de l'eau et optimiser son usage

Gestion de la ressource en eau par les 4 syndicats

Mettre en œuvre une meilleure gestion de nos cours d'eau

Assurer la préservation de la biodiversité

Les réalisations 2024

■ EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- . Renouvellement d'armoires électriques et remplacement de la télégestion sur les ouvrages suivants : PR la Martinie, le Pré du Puy La Croix Veille à Lagraulière et La Gourcie à Clergoux : 20 000€ HT.
- . Travaux de curage et d'aménagement des lagunes de Lagraulière travaux curage 145 000€ HT.
- . Remplacement d'un second surpresseur d'air de la STEP de Mulatet pour diminuer les consommations d'énergie : 49 000€ HT (gains pour un seul équipement - 26 000 kw/h en 2024).
- . Remplacement de pompes, motoréducteur et autres équipements pour un montant de 32 000 € HT.
- . Remplacement partiel de la conduite de transfert Naves-Tulle sur 200 m : 54 000€ HT
- . Poursuite de la mise en sécurité des ouvrages :
 - Mise en conformité de certaines installations électriques ;
 - Réalisation des campagnes de contrôles réglementaires périodiques électricité.

■ BILAN TRAVAUX RÉGIE OU RÉALISÉS EN URGENCE ET CRÉATION DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Création de 18 branchements en 2024 , le nombre de créations est en baisse 6 de moins qu'en 2023.- pour 56 700 € HT- les créations de branchements sont réalisées dans le cadre de constructions neuves ou de réhabilitation ce qui explique la baisse d'activité à nouveau cette année.

Bilan des travaux d'exploitation.

Le niveau de dépense est en baisse : 103 000 € HT de travaux d'entretien réseau en 2023 (- 48 000€ HT en moins // à 2023). Les interventions concernent notamment :

- Des travaux d'aménagements d'ouvrages singuliers d'assainissement (poste de relèvement, pièges à cailloux, fossés STEP) 1 900€ HT ;
- 76 000 € HT pour des réparations ponctuelles de branchement ou de réseau ;
- Extension de réseau pour de nouveaux branchements : 15 000 € ;
- 9 400 € pour des interventions de rescelllement de tampons ou remise à niveau des regards dans le cadre des opérations de voirie ou en préparation des études de reconnaissances réseaux.

Les actions

- ▶ Modernisation des équipements (réseaux et stations des eaux usées) : 2 000 K€ d'investissement annuel
- ▶ Animer l'entente intercommunale du bassin de la Corrèze
- ▶ Création d'un réseau de coordination des syndicats des eaux

■ INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Finalisation des études diagnostics et révision des schémas directeurs des systèmes d'assainissement sur les communes de Clergoux, Lagarde-Marc-la-tour et Saint-Augustin.
- Lancement des études diagnostics et révision des schémas directeurs des systèmes d'assainissement sur les communes de Le Chastang et Saint-Hilaire-Peyroux.
- Mise en séparatif de la rue des écoles, réhabilitation d'un tronçon rue du château et étanchéification de regards à Lagarde-Marc-la-Tour. (20 800 € + 36 200 € HT)
- Chemisage du réseau d'assainissement de la rue du travail à Cornil. (71 200 € HT)
- Fin des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration disques biologiques du Bourg de Cornil
- Finalisation du programme de travaux d'assainissement de Cornil (réseaux et station d'épuration).
- Poursuite des travaux de réhabilitation et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et construction de la station d'épuration de Chamboulive.
- Fin de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Chamboulive par la pose de 1 115 ml de réseaux EU et 900 ml de réseau EP (secteurs Grand rue, rue du stade, rue des cordonniers, rue du tacot et rue des puits). Réhabilitation par chemisage d'un collecteur unitaire de 390 ml de diamètre DN 500 et 600 mm Renouvellement de 200 ml de réseau unitaire en PVC 315 mm
- Fin des opérations de la création de la nouvelle station d'épuration par filtres plantés de roseaux de Chamboulive
- Passation des marchés de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement du Bourg de Corrèze. 1 515 300 € HT // Travaux postes de relevage : 214 000 € HT
- Lancement de consultation pour les travaux réseau EU Bourg de Corrèze.

Chiffres clés

212,5

heures de temps d'intervention hydrocurage hors Tulle

260

tonnes de déchets traités sur le réseau de Mulatet

124

attestations de zonage délivrées lors de transactions immobilières

159

contrôles de raccordement délivrés lors de transactions immobilières

- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration d'Eyrein (105 200€ HT). Lancement et passation des marchés de travaux. Réseaux : 1 295 800 € HT. Postes : 236 000 € HT. STEP : 392 900 € HT.
- Curage des lagunes de Lagraulière
- Consultation pour l'extension de réseau EU (Lot la Martinie) commune de Lagraulière. 29 000 € HT
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux du système d'assainissement de Mulatet (2025-3031). 1 050 000 € HT au total soit 150 000 € HT/an.
- Consultation de MOE pour équipement des déversoirs d'orage et amélioration de la Station d'épuration par temps de pluie. 33 300 € HT
- Lancement de la consultation et passation du marché de travaux de mise en conformité réglementaire des équipements de mesure du système de Mulatet et amélioration de la station par temps de pluie (réponse infructueuse sur le deuxième Lot en 2024). 47 000 € HT
- Création d'un réseau d'eaux usées strict de collecte des EU av de la Bastille (Tulle), collecte de 2 habitations en rejet direct. 62 000 € HT
- Consultation pour reprise du réseau sous la place Tivoli (Tulle). 62 000 € HT
- Consultation pour reprise de réseau entre 2 habitations Av de la Bastille (Tulle). 35 000 € HT
- Consultation pour le déplacement du poste de La Roche Canillac. 60 000 € HT





Zoom sur... les travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Cornil

D'importants travaux sont menés sur les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable de la commune de Cornil. La station d'épuration à biodisque en construction est la première sur le territoire. Ce procédé, plus compact et adapté à la configuration du site, propose également une meilleure intégration paysagère.

Le chiffre

1 930 000 €

C'est le montant total HT de l'opération pour la partie assainissement.

Cette somme comprend notamment le coût des travaux du réseau (563 000 € HT) et la construction de la nouvelle station d'épuration (1 367 000 € HT).

L'ensemble du programme bénéficie du concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 892 642 € HT et du Conseil départemental de la Corrèze pour un montant de 193 000 € HT.

La technologie biodisque consiste en l'assemblage d'une série de disques rigides de faibles épaisseurs fixé sur un axe. Ces biodisques sont partiellement immergés dans l'effluent à traiter et sont animés par un mouvement rotatif. Ce mouvement permet d'assurer la mise en contact et le mélange des bactéries avec les eaux usées mais également avec l'oxygène de l'air environnant. Est alors créée une biomasse épuratrice qui, lorsqu'elle est immergée, dégrade les matières organiques et azotées de l'effluent. Les boues excédentaires se détachent des biodisques et sont séparées des eaux traitées par un tambour filtrant. Elles sont ensuite envoyées dans un filtre planté de roseaux afin d'être épaissies, stabilisées et stockées.

L'avantage de ce processus de station d'épuration est qu'il permet de concilier un haut niveau de performance et une emprise au sol limitée tout en ayant une faible consommation d'énergie.

Cette nouvelle station d'épuration à biodisque vient en remplacement de la station d'épuration à boue activée construite en 1978 dans le bourg de Cornil. Issue de nouveaux processus, elle présente un meilleur traitement des eaux usées et se révèle plus vertueuse pour l'environnement que celle déjà en place.

L'info en plus

D'autres travaux de réhabilitation des réseaux sont en cours sur la commune de Cornil afin de limiter les entrées d'eaux claires (eaux parasites) et d'éviter les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel. Au total, 47 regards ont été créés, 1 120 mètres de réseaux d'eaux usées ont été installés et 30 mises en conformité de branchements privés ont été assurés sur l'ensemble de la commune. L'objectif de ces travaux est de diminuer les entrées d'eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de 85 % soit 158 m³/j.

Les chiffres clés

13 443

contrats (AC) en service
dont 6 485 à Tulle et
6 958 hors Tulle

3 268

contrats (AC) mensualisés

6 745

contacts abonnés gérés par
la régie assainissement

30 529

factures générées

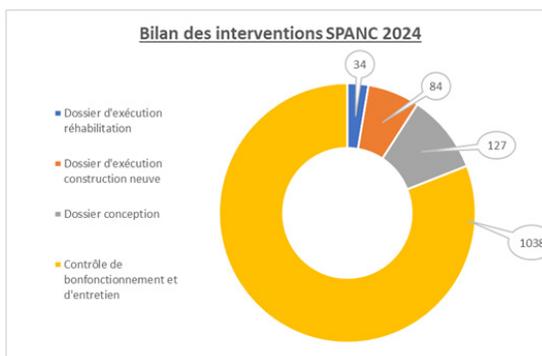
3 000 080 €

encaissés par la régie
assainissement (AC et ANC)

237

demandes d'avis à la suite
de consultations urbanisme

■ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



TYPES D'INTERVENTION	2022	2023	2024
Contrôles de bon fonctionnement	767	843	1 038
Ventes			
DS	156	128	127
RT CC	144	133	118
TOTAL DES INTERVENTIONS	1 067	1 104	1 283

La réorganisation du secrétariat a permis aux agents SPANC de se libérer de nombreuses tâches administratives ce qui explique l'évolution positive du nombre de CBF réalisé et l'atteinte de l'équilibre financier du service.

Le maintien de cette organisation doit permettre le respect des fréquences de visite réglementaire : tous les 10 ans soit 1200 contrôles/an.

A noter que le taux de conformité des installations d'assainissement non-collectif n'a pas évolué durant ces dernières années, il est d'environ 44 %.

En 2024, il a été organisé un conseil d'exploitation spécifique à l'assainissement non-collectif et élargi aux représentants de chaque commune. Il a été présenté l'état du parc et la difficulté à faire progresser le taux de conformité notamment en cas d'absence d'installation ou d'installation présentant des risques sanitaires.

Zoom sur... l'évolution de la consommation

1 265 844m³ en 2023 contre 1 064 157m³ en 2024. Une baisse de volume de 201 687m³.

Cette baisse s'explique par :

. Des relèves réelles sur Tulle qui ont fait apparaître de fortes surestimations les années précédentes et ont généré des remboursements importants en fin d'année.

. Des fluctuations dans les dates de calendrier de relèves par les Syndicats d'eau potable entre 2023 et 2024 sur certains secteurs. L'évolution des volumes facturés sur les communes du Syndicat des Eaux des Deux Vallées notamment s'explique par un rythme irrégulier dans les tournées de relèves qui ont été modifiées.

- Par exemple, sur la commune d'Eyreine la relève a bien été réalisée sur 365 jours en 2022 mais sur 520 jours en 2023 et 251 jours en 2024. Sur la commune de Laguenne, la relève a été décalée de janvier à juin, nous avons donc facturé en 2023, 17 mois de consommation en moyenne aux abonnés. Même constat sur la commune d'Espagnac où la relève s'est faite sur 17 mois en 2023 et 9 mois en 2024.

. Une diminution de la consommation des foyers pour des raisons économiques et écologiques.

- Cette dernière peut être attribuée à une combinaison de facteurs économiques (augmentation des prix de l'eau, réduction du pouvoir d'achat, adoption d'équipements économiques) et écologiques (sensibilisation à la gestion durable de l'eau, préoccupations environnementales liées au changement climatique et à la pénurie d'eau, adoption de technologies de réutilisation de l'eau). Ces deux dynamiques convergent vers une prise de conscience collective de la nécessité de préserver cette ressource précieuse.

GEMAPI

CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRES

Les réalisations 2024

■ LES ÉTUDES ET TRAVAUX

En aval du barrage de Marcillac-la-Croisille, les secteurs favorables à la reproduction des poissons ont beaucoup régressé, les sédiments grossiers étant bloqués dans la retenue. Pour pallier ce déficit, des cailloux de taille 5-20mm ont été déversés dans le Doustre en 3 stations sur les communes de St-Pardoux-la-Croisille et la Roche-Canillac.

Sur la Corrèze, plusieurs interventions ont été nécessaires pour enlever des arbres tombés en amont de Tulle. Ces travaux permettent de prévenir l'accumulation de bois en cas de crue et ainsi de réduire les risques liés aux inondations. Il a également été procédé à l'entretien de la végétation sur les secteurs restaurés dans la traversée de Tulle.

Les sentiers d'interprétation de la vallée du Brezou font l'objet d'un entretien régulier de la végétation. Cette année, les passerelles de la Forêt de Blanchefort et du marais du Brezou ont nécessité des interventions pour leur remise en état et une démarche de réfection du platelage est engagée.

Les débits particulièrement hauts cette année n'ont pas permis de réaliser les travaux de restauration des boisements de berges sur le Doustre et le comblement des fossés de drainage

sur la lande humide des Chaux. Ces travaux sont reportés en 2025.

■ LES SUIVIS

Dans le cadre de la restauration de lande humide des Chaux sur la commune de Clergoux, des piézomètres ont été implantés sur la zone de travaux en juin 2023. Depuis, les niveaux d'eau sont relevés toutes les semaines et permettront d'évaluer les effets des travaux de restauration hydraulique de la zone humide.

Le suivi des niveaux d'eau à l'étiage sur la Rondelle et le Maumont Blanc dans le cadre du réseau Action Coordonnée pour l'Observation des Rivières du bassin de la Dordogne à l'Étiage (ACORDE) piloté par EPIDOR s'est déroulé de juin à septembre. L'année 2024 a connu un étiage très peu sévère lié aux précipitations de l'année.

Des inventaires ont été réalisés sur le bassin du Doustre pour améliorer les connaissances sur les populations de poissons. Les premiers résultats obtenus en 2024 révèlent des dégradations des milieux aquatiques. Dans l'ensemble, les cours d'eau pêchés sont colmatés par du sable et/ou des matières organiques. Les espèces normalement présentes dans ces ruisseaux telles que la truite commune, le vairon ou le chabot sont remplacées par des espèces moins exigeantes en termes de qualité d'eau (température, oxygène dissous) et d'habitats. Les ruisseaux de Leix et Gane-Chapou ne présentent que des espèces indésirables (brochet, perches, rotengle), le ruisseau de Leyssac n'a plus de poisson et sur les ruisseaux de Bétaille, Vergnes, Gumont et Champagnac le nombre de poissons capturés est très faible.

Un suivi thermique des cours d'eau va être mis en place en 2025 pour observer l'évolution des températures et son impact potentiel sur les populations de poissons.

Les perspectives

. Poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions sur le bassin du Doustre,

. Préparer la phase opérationnelle du programme d'actions sur les bassins de la Vézère et de la Corrèze et coordonner les actions des EPCI membres de l'Entente Vézère et Corrèze,

. Poursuivre la restauration des zones humides sur la lande des Chaux et restaurer le ruisseau sur la ferme intercommunale de Lestrade,

. Développer les actions de sensibilisation sur la gestion des milieux aquatiques auprès du grand public, des élus et des gestionnaires.





Zoom sur... *Projet pédagogique*

L'intérêt des milieux aquatiques, la nécessité de les préserver, et les actions mises en œuvre par les collectivités en charge de la GEMAPI demeurent mal connus par le grand public. Pour y remédier plusieurs actions sont en cours d'élaboration et un projet pédagogique destiné aux classes de CM2, 6ème et 5ème a été mis en place sur l'année scolaire 2023-2024.

Il s'agissait de proposer aux élèves de découvrir le fonctionnement d'une rivière, les espèces qui y vivent et connaître l'impact de nos usages sur la qualité de l'eau et la vie aquatique. Au cours de six séances, les élèves ont pu :

- Faire le point sur ce qu'ils savaient de la rivière,
- Recenser l'ensemble des usages de l'eau présents sur le bassin et leurs impacts sur l'écosystème,
- Prélever l'eau de la rivière et l'analyser pour déterminer sa qualité,
- Collecter des insectes aquatiques et les déterminer.

Les données recueillies ont fait l'objet d'un exercice en classe : établir un dossier de synthèse sur la qualité de l'eau sur les cours de la Vézère et de la Corrèze.

Ce projet porté par les EPCI de l'Entente Vézère Amont-Corrèze a été financé dans

le cadre de l'appel à projet EDUC'EAU de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'animation des séances pédagogiques a été confiée aux intervenants de la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze (MEP19) et de la Ligue de l'Enseignement FAL 19.

Sur l'ensemble du bassin, 590 élèves du CM2 à la 5ème ont bénéficié du projet, dont 343 élèves sur Tulle agglo issus de 16 classes de CM1/CM2 et 3 classes de 6ème et 5ème.





04 . BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO

FAVORISER UNE OFFRE DE LOGEMENT adaptée, de qualité et attractive

En inscrivant le territoire dans une démarche d'amélioration de l'habitat, Tulle agglo souhaite développer les politiques en faveur des ménages pour permettre une installation durable sur les communes de l'agglo en facilitant l'accès aux aides, à l'accompagnement et à l'offre disponible.

Le développement d'un habitat adapté au mode de vie contemporain est au cœur des préoccupations, tout particulièrement en suscitant la rénovation des logements anciens dans les centres-villes et centres-bourgs.

Afin de réduire sensiblement la consommation d'énergie dans les logements, Tulle agglo mobilisera des moyens significatifs pour la rénovation énergétique en renforçant le service public de la performance énergétique de l'habitat et en amplifiant ses aides à l'amélioration de l'habitat aux ménages modestes et très modestes.

Objectifs

Proposer un accompagnement personnalisé des usagers à la rénovation de leur habitat :

- Mise en œuvre des Opérations Programmées l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Faciliter l'accès à l'information par le déploiement du service public à la rénovation de l'Habitat :

- France Rénov'

Les actions

- ▶ Ancrer la Maison de l'Habitat dans l'accueil des usagers : guichet unique d'information et d'orientation
- ▶ Une ingénierie dédiée au territoire de Tulle agglo
 - SOLIHA animateur des OPAH
 - France Rénov' : le service public de la rénovation de l'Habitat
- ▶ Un budget de 3 500 € sur le mandat

Chiffres clés

800

contacts en 2024 à la MH, dont
33% ville centre, 38% agglo et
32% hors agglo.

126

projets de rénovation
accompagnés en 2023 dans le
cadre de l'OPAH / OPAH-RU

169

logements diagnostiqués

4 666 445 €

de travaux financés dans le
cadre de l'OPAH / OPAH-
RU, réalisés à 60 % par des
entreprises de l'agglo, et 36 %
des entreprises corréziennes

12 000 €

d'aides pour les communes
pour la réhabilitation de leurs
logements communaux

10 000 €

de fonds commun logement

24 000 €

en faveur de ENEAL pour la
construction d'une résidence
intergénérationnelle sur le
site de l'ancien cinéma Le
Palace à Tulle

24 000 €

attribués à Corrèze Habitat
pour la réhabilitation
énergétique de 62 logements
à la tour de Souilhac à Tulle

197 000 €

d'octroi de garantie
d'emprunt en faveur de
Corrèze Habitat pour 10
logements

Les réalisations 2024

■ LA MAISON DE L'HABITAT.

Dans le cadre de sa politique Habitat traduite dans le Programme Local de l'Habitat (PLH),

La Maison de l'Habitat est toujours le lieu central d'information pour toutes les questions liées au logement des habitants de l'agglomération. Elle a poursuivi son action auprès des usagers. Elle relaie les programmes d'aides à l'habitat dénommés Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ainsi, se déclinent sur le territoire 1 OPAH de droit commun et 5 OPAH-RU sur des secteurs restreints des communes de Cornil, Corrèze, Laguenne-sur-Avalouze, Sainte-Fortunade et Tulle. Les opérateurs en charge de l'animation de ces programmes, sont présents à la Maison de l'Habitat.

Depuis octobre 2023, l'équipe de la maison de l'habitat propose un RDV trimestriel « les jeudis soir de l'habitat ». L'objectif est d'ouvrir le lieu au public lors de réunions d'information gratuites et pour tous sur des thématiques liées à l'habitat. Ainsi 3 soirées se sont déroulées en 2024. En janvier 2024 le CPIE a animé une présentation sur le thème de l'auto-réhabilitation. Le CAUE est intervenu en mai pour apporter ses conseils à la réhabilitation de l'habitat ancien. En septembre l'ADIL nous a apporté son éclairage sur les copropriétés.

La Maison de l'Habitat accueille également les deux conseillers de l'espace Conseil France Rénov' -service public de conseil aux particuliers en matière de rénovation énergétique ou de projet de réhabilitation de l'habitat privé. A noter que 2024 a été l'année qui aura permis de poursuivre l'action de ce service public de la rénovation énergétique au-delà de 2024 via la réalisation d'un Pacte Territorial. Ce pacte va permettre de poursuivre la dynamique de partenariat avec nos 6 EPCI voisins pour porter ce service public (Tulle agglo, Ventadour Egletons Monédières, Midi Corrèzien, Pays d'Uzerche, Xaintrie Val Dordogne, Vézère Monédières Millesources, et Haute Corrèze Communauté)



■ L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À TULLE.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Couthausse a connu en 2024 une nouvelle année de plein fonctionnement et répond aux besoins des voyageurs. Sur cette année 25 familles ont été accueillies pour des périodes inférieures à 3 mois. Le marché de gestion de l'Aire d'Accueil, en groupement de commandes avec l'agglo de Brive et Haute Corrèze Communauté (HCC), a été relancé en 2024. Ce fonctionnement à 3 EPCI permet de coordonner les équipes, capitaliser sur des documents de gestion (règlement intérieur). ACGV services, à l'issue de l'Appel d'Offre, a été reconduit pour assurer la gestion des 4 aires d'accueils du département (2 aires pour l'agglo de Brive, 1 aire pour Tulle agglo et 1 aire pour HCC).



RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ du quotidien et imaginer celles de demain

Au regard de la topographie de l'agglomération et de sa place dans le système des grandes liaisons régionales et nationales, cette orientation doit être une préoccupation constante.

L'utilisation des transports en commun est une orientation marquée des politiques de mobilité de l'agglomération. La qualité des fréquences et la lisibilité des trajets sont les lignes forces de la stratégie de l'agglomération, dans un cadre budgétaire maîtrisé avec une part de financement du service par l'utilisateur et les recettes spécifiques des contribuables.

Sur le plan ferroviaire, l'amélioration de la desserte par le rail entre Tulle et Bordeaux, mais aussi en direction de Paris, doit renforcer l'accessibilité du territoire, gage d'une meilleure attractivité.

Les modes de déplacements dits « alternatifs » doivent devenir plus massifs sur l'agglomération et notamment en zone urbaine.

Pour finir, Tulle agglomération doit relever le défi des transports scolaires en mettant en œuvre un service de qualité répondant aux attentes des familles, en maillant efficacement le territoire avec l'aide des prestataires locaux, tout en faisant preuve d'une grande rigueur budgétaire.

Objectifs

Assurer un service des transports scolaires de proximité dans le respect des règles de gestion

Dans le cadre d'une maîtrise budgétaire, proposer un service de proximité aux familles en s'appuyant sur les acteurs locaux

Développer le réseau urbain pour répondre aux besoins de la population

Améliorer la mobilité douce sur le territoire

Les actions

- ▶ Reprise du transport scolaire = budget de 2 300 K€/an
- ▶ TUT : développer le service de bus et les modes doux
- ▶ Renforcer l'axe ferroviaire jusqu'à Bordeaux (étude)

L'année 2024... en bref

■ LE RÉSEAU TUT A UNE BONNE FRÉQUENTATION

. Le réseau urbain confirme ses bons scores avec une fréquentation en hausse chaque année.

189 855 montées en 2024 contre 186 182 en 2023 soit une augmentation de 2% de la fréquentation. C'est la navette qui transporte le plus d'usagers avec 89 105 montées.

. Le TAD Tulle affiche cependant une forte baisse de fréquentation avec 271 passagers contre 645 en 2023 (-58%).

. Le TAD Agglo est offert aux habitants de l'agglomération, afin de se rendre à Tulle, les mercredis et samedis. La fréquentation en 2024 est en augmentation de 0.66% par rapport à 2023 soit 755 voyageurs sur l'année.

■ LES AUTRES SERVICES DE TRANSPORTS DE TULLE AGGLO

La communauté d'agglomération gère aussi des transports périscolaires utilisés notamment pour l'apprentissage de la natation, la fête du sport et les spectacles d'art vivant au théâtre de l'Empreinte, scène nationale.

Le service de transport Handimobile mis en œuvre sur le département de la Corrèze. Depuis 2003, le Département de la Corrèze propose une centrale de réservation transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et un service de transport à destination des Personnes à Mobilité Réduite, "Handimobile". Ce dispositif a été mis en commun avec Tulle agglo qui prend à sa charge une partie du coût de fonctionnement de la centrale de réservation ainsi que le coût d'une partie des déplacements intra-agglo sur le bassin de Tulle,

. Coût de fonctionnement de la centrale de réservation : 19 627 €

. Coût du service de transport à destination des PMR sur le ressort territorial de Tulle agglo : 139 675 € Recettes liées : 9 341 €

. Nombre de courses réalisées : 3 767

■ CONVENTION À BICYCLETTE

Afin de développer les mobilités douces et encourager la pratique du vélo au quotidien, Tulle agglo et l'association à Bicyclette ont travaillé en partenariat à la mise en œuvre d'un projet de location de vélos en 2019. A cela s'ajoute la mise en place de 8 à 10 stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire communautaire. Dans le cadre de ce projet, mais aussi de l'appui au fonctionnement du service de location, À Bicyclette a sollicité une aide financière auprès de la communauté d'agglomération afin de réaliser ces deux actions via la signature d'une convention partenarial. Le montant de cette aide a été fixé à 7 500 €.

■ LES MATINÉES DE LA MOBILITÉ DOUCE

2 matinées organisées sur le marché du Trech en juillet et sur le marché de la gare en septembre pour faire la promotion des mobilités douces et des transports publics.

■ TULLE AGGLO LAURÉAT DU PROGRAMME CEE AVELO3

Afin de poursuivre l'accompagnement des territoires dans leur transition vers une mobilité quotidienne plus active le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont lancé en septembre 2023 le programme CEE AVELO 3 afin d'accompagner 350 nouveaux territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

184 territoires retenus, 6 millions de citoyens impactés dont le territoire de Tulle Agglo pour la réalisation d'un schéma cyclable.



Chiffres clés

189 855

voyages sur l'ensemble
du réseau TUT agglo

109 329 €

de recettes sur l'ensemble
du réseau TUT agglo

■ TRAVAIL SUR LE PASSAGE À LA BILLETTE EN TTT ET APPLI MODALIS

Via l'application mobile Modalis, les titres de transport du TuT agglo sont disponibles sur Smartphone en version dématérialisée. Comment fonctionne le M-ticketing concrètement ?

Après avoir téléchargé l'application, il suffit de créer un compte puis, de sélectionner le réseau du TuT agglo ainsi que le titre de transport que l'on souhaite acheter.

Le paiement s'effectue via une carte bancaire.

Enfin, il suffit de valider le ticket au moment de monter dans le bus en scannant le QR code reçu sur son smartphone.

Mise en place en partenariat avec le syndicat mixte des transports Nouvelle-Aquitaine Mobilités auquel Tulle agglo adhère (à hauteur de 13 000€/an, ce nouvel outil a pour objectif de simplifier la mobilité des usagers au niveau régional. Car en plus de proposer le calcul tarifaire et la recherche d'itinéraire, l'application propose également l'offre locale de transport public (TER, cars interurbains, réseaux urbains) ainsi que les nouvelles mobilités telles que le covoiturage ou bien le vélo.

Zoom sur... Une deuxième rentrée réussie

La deuxième rentrée scolaire du réseau SCOL'R a eu lieu en septembre 2024 pour le service transport scolaire de Tulle agglo.

Tulle agglo transporte plus de 1800 élèves vers leurs établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ce service est essentiel pour les familles et les enfants avec plus de 80 lignes et 590 points d'arrêts qui maillent le territoire.



Daniel Ringenbach

Vice-président en charge des
Transports et de la Mobilité

Les transports scolaires représentent un service au quotidien essentiel pour les familles.

Plus de 1 600 élèves du territoire, du primaire au lycée, sont transportés chaque jour vers leur établissement scolaire.

La dimension et la complexité de cette compétence constituent un véritable défi pour Tulle agglo.

Le service Mobilité s'attache à garantir à chaque famille, quelle que soit sa situation, une solution de transport adaptée.

La collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui reste compétente pour les enfants résidant hors agglo ou scolarisés en dehors du territoire, permet de garantir une continuité de service fluide et cohérente.

■ QUI EST CONCERNÉ PAR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE TULLE AGGLO ?

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de Tulle agglo. Leur domicile doit se trouver à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire. Les inscriptions se font auprès du service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

■ QUI N'EST PAS CONCERNÉ PAR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE TULLE AGGLO ?

Cas n° 1 : les élèves domiciliés sur le territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement (école primaire, collège ou lycée) situé hors de l'agglo.

Cas n° 2 : les élèves domiciliés hors du territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire de Tulle agglo.

Dans les deux cas, les inscriptions aux transports scolaires se feront auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Chiffres clés

1 684

élèves transportés

86

lignes de bus scolaire



Zoom sur... L'aide à l'achat d'un vae renouvelée en 2024

Face au succès rencontré par l'opération, l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) a été reconduite pour une 3^{ème} année. L'objectif reste le même pour l'agglo : mettre en avant les mobilités durables, inciter la population à ne plus utiliser la voiture pour effectuer de petits trajets en favorisant les transports moins polluants afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le dispositif s'adresse aux personnes majeures qui ont un domicile sur le territoire communautaire. En revanche, l'aide est soumise à un barème de ressources : la prise en charge pourra être de 100 €, 150 € ou bien 200 €. Elle est utilisable auprès des 4 vélocistes : Spécialiste Vélos, Décathlon Essentiel, Intersport et Brival. L'enveloppe globale votée par les élus en 2024 est de 10 000 €.



Le service Transports et Mobilité de Tulle agglo est installé au sein de la Maison de l'Habitat et de la Mobilité.

Maison de l'Habitat et de la Mobilité

2, rue François Bonnélye à Tulle
05 55 20 38 06 et 05 55 20 38 05 // transports@tulleagglo.fr



INSCRIRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

la formation professionnelle et la place des jeunes dans le paysage urbain

Tulle Campus regroupe l'ensemble des formations universitaires dispensées sur le territoire de l'agglomération, que ce soit au campus, dans les centres de formation ou les lycées.

Tulle agglo doit améliorer la lisibilité de son offre pour la rendre plus attrayante : l'objectif est ici d'accueillir davantage d'étudiants en offrant des perspectives d'études mais aussi d'emplois. Tulle agglo souhaite pour cela créer un environnement idéal pour étudier et vivre sa vie étudiante sur l'agglo.

Il convient également de préparer l'avenir du bassin d'emploi en renforçant si possible l'adéquation avec les besoins en ressources humaines des entreprises.

L'année 2024

■ BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU CAMPUS CONNECTÉ TULLE CORRÈZE

- 36 contacts pour 15 étudiants inscrits à l'ouverture en septembre 2023 (dont 5 inscrits en 2022),
- Public majoritairement féminin (2 hommes) : 1 néobachelier, 10 en poursuite d'études supérieures et 4 adultes en reconversion professionnelle
- Formations diverses (Déco / Diététique / Naturopathie animalière / Marketing / DAEU)
- 4 abandons / 1 redoublement / 2 réorientation / 3 Diplômés / 3 en année supérieure / 1 congé maternité
- 6 poursuivent au campus en 2024 / 2025

■ LES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CCTC

40 Animations sur l'année :

- Communication – partenariat = Faire connaître le campus connecté (médias, JPO, salons, rencontres partenaires)
- Convivialité – cohésion = créer du lien avec les étudiants (projet mascotte, logo)
- Culture = Ouvrir les étudiants à d'autres horizons (Tableaux Frac Artothèque)
- Pédagogie = Travail en groupe (projet santé mentale – gestion du stress)
- Accueil de l'entreprise Polaris (2^{ème} année)

■ LANCEMENT DE LA 4^{ÈME} ANNÉE DU CCTC

- 46 contacts pour 13 inscrits pour la rentrée 2024-2025
- 12 femmes / 4 hommes : 10 formations initiales dont 2 néobacheliers / 7 reconversions pro et 7 poursuites d'études
- Formations diverses (Lettres / Langues / Socio / Psycho / Déco / Commerce / Social (ESF-SP3S) / Diététique / prépa concours / RH / Immobilier)
- 1 abandon (adulte) : difficultés pour concilier études et activité professionnelle
- 1 Congé maternité

■ CAMPUS PARTY 4^{ÈME} ÉDITION

Au rang des initiatives en faveur de la vie étudiante, Tulle agglo a soutenu pour la quatrième année consécutive l'organisation de la Tulle Campus Party aux Lendemains qui chantent le 19 septembre 2024 en finançant le photographe à hauteur de 900 € et les navettes de bus pour 350 €.

Au programme, une soirée étudiante conviviale avec programmation musicale, buvette, bar. Une affluence de 300 personnes a été constatée sur la soirée avec une centaine de personnes ayant utilisé les navettes en bus mises à disposition par Tulle agglo entre le quartier de la Gare et le quartier de l'Auzelou.

Il faut noter une bonne implication des étudiants bénévoles et un enthousiasme collectif pour reconduire cette soirée en 2025. Cette soirée, cofinancée par l'Université de Limoges (fonds CVEC), n'aurait pu avoir lieu sans la mobilisation des étudiants en partenariat et avec le soutien de Tulle agglo, l'Université de Limoges, la Ville de Tulle, la société Elior et des Lendemains Qui Chantent.

Objectifs

Rendre plus attractive l'offre de formation universitaire et professionnelle

Faciliter la vie étudiante et le logement

Confortement du campus et de son rayonnement

Les actions

- ▶ Créer de nouveaux espaces de formation et de vie 700 K€
- ▶ Créer de nouveaux logements dédiés aux étudiants avec le CROUS
- ▶ Installer la marque Tulle Campus
- ▶ Développer de nouvelles formations et créer de nouveaux plateaux techniques (500 K€)



Zoom sur...

EXPLOITATION FUTURE DU RESTAURANT DU CAMPUS

Tulle agglo a passé un marché public avec Elior Entreprises en septembre 2019 pour la gestion et l'exploitation du restaurant universitaire et inter-entreprises (RUIE). Ce dernier se termine le 31 août 2025.

Avec 64 829 repas servis en 2023, soit une moyenne de 6 000 repas par mois et 265 repas par jour, ce nouvel espace de restauration répond à son objectif premier : à savoir offrir aux étudiants du campus et aux salariés des entreprises du quartier de Souilhac une solution de déjeuner sous la forme de repas complets, de sandwichs à composer soi-même ou de salades variées, à consommer sur place ou à emporter.

En parallèle, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en août 2024 afin d'établir un diagnostic technique et financier du contrat en cours puis d'accompagner les services de l'agglomération dans l'élaboration du cahier des charges de la future concession de service.

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de lancer la procédure en amont de l'échéance du contrat en cours. La mission doit s'achever en août 2025.

■ LANCEMENT OFFICIEL DU PROJET MAESTRO SANTE AVEC LE CHU DE LIMOGES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS (AAP) RÉGIONAL 2024 « FAVORISER LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE EN NOUVELLE AQUITAINE »

Le projet, intitulé « MAESTRO-Santé : Maillage de l'Enseignement Supérieur du Territoire en Réseau Opérationnel pour la Santé », permettra d'accueillir physiquement au sein des locaux du Campus connecté Tulle Corrèze des étudiants en médecine (2ème et 3ème cycle) et des étudiants en pharmacie qui, dans le cadre de leur cursus en plus des stages en milieu hospitalier ou officines, doivent suivre des heures de formations, possiblement accessibles en distanciel.

Ce projet a reçu un avis favorable lors de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine du 08/07/2024 avec des subventions à hauteur de 142 230 € en fonctionnement, sur une base de dépenses éligibles de 177 788 € et de 87 000 € en investissement, sur une base de dépenses éligibles de 174 000 €.

Le lancement officiel a eu lieu le 3 octobre 2024 au Campus Connecté Tulle Corrèze.

L'année 2025 permettra d'équiper le campus connecté du matériel nécessaire, d'en faire la promotion avec notamment la réalisation d'un clip de présentation avec le Medialab de l'université de Limoges, et accueillir les premiers étudiants dès septembre 2025.

■ POURSUITE DE LA RÉFLEXION POUR L'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT JOXTANT LE CAMPUS B419

C'est à l'été 2022 que cette acquisition a été effective. L'idée était alors de rénover cet immeuble pour en faire notamment un lieu dédié à la vie et aux initiatives des étudiants sur le campus de Tulle. Ce local serait situé en rez-de-chaussée du bâtiment blanc en face de l'IUT. Dans les étages supérieurs sont envisagés des espaces pouvant être dédiés à des sessions de formation et/ou à un laboratoire de recherche universitaire.

Avec les perspectives d'accueil sur Tulle en septembre 2025 des premiers étudiants en médecine et pharmacie au sein du Campus connecté de Tulle dans le cadre du projet MAESTRO Santé, le projet se réoriente concernant l'aménagement des étages. L'idée serait, tout en conservant l'espace de type foyer en rez-de-chaussée, de créer des espaces dédiés à de la colocation dans les étages supérieurs. La question de l'hébergement des étudiants, notamment en santé, devient de plus en plus déterminante sur le territoire.

■ LANCEMENT D'UN TRAVAIL PARTENARIAL POUR L'OUVERTURE SUR TULLE D'UN BTS MÉTIERS DE LA CHIMIE

En 2024, plusieurs entreprises du territoire de Tulle agglo (dont Eurofins et Eyrein Industrie) ont exprimé un besoin de recrutement notamment de profils « techniciens de laboratoire » dans les 5 ans à venir pour accompagner les projets de croissance et/ou d'extension de leurs activités en Corrèze. Ces profils correspondent à un niveau « Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Métiers de la Chimie ». Or, sur la partie ex-Limousin, aucune formation de ce type n'existe à proximité du bassin d'emploi.

Pour information, il y a, à ce jour, 2 BTS Métiers de la chimie en Nouvelle-Aquitaine : un au Lycée St Louis à Bordeaux (33) et un au Lycée Pierre et Marie Curie à Mourenx (64). Il y a par ailleurs 3 BTS Pilotage des procédés : un au Cipecoma en apprentissage à La Rochelle (17), un au Lycée Gaston Crampe à Air sur Adour (40) et un au Lycée Raoul Dautry à Limoges (87).

Forts de ces constats, les partenaires locaux dont le lycée d'enseignement général et technique Edmond Perrier à Tulle, le Rectorat, la Région, la ville de Tulle et Tulle agglo, se sont unis autour des entreprises « moteurs » pour réfléchir à l'opportunité de demander l'ouverture d'une nouvelle formation de BTS Métiers de la Chimie sur Tulle.

Cette formation serait ouverte en mixité de publics de 15 ou 20 élèves de préférence en alternance.

Afin de pouvoir justifier du potentiel de succès de l'ouverture d'une telle formation à Tulle auprès de la double tutelle Rectorat et Région qui instruit les demandes de créations de formation, il est impératif de disposer d'un diagnostic précis et actualisé des besoins des entreprises industrielles susceptibles d'être intéressées. Ce sera le travail à mener début 2025 au sein du groupe de travail constitué en lien avec France Chimie.

AGIR pour l'offre de santé

Le territoire est doté de nombreux atouts avec la présence d'un centre hospitalier, plusieurs maisons médicales et maisons de santé pluridisciplinaires, d'un contrat local de santé et de nombreuses actions locales. Mais la mobilisation doit rester forte autour de l'accueil de nouveaux professionnels de santé et le développement de la télémédecine.

La présence du centre hospitalier sur le territoire de Tulle aggro est un équipement qui contribue efficacement à l'attractivité du bassin de vie. Son accessibilité et sa politique de développement des soins doivent être accompagnées.

Enfin, la question de l'utilisation des équipements sportifs ne doit pas être oubliée car ils participent au bien être psychique et physique des habitants.

Objectifs

Mettre en œuvre un projet territorial de santé favorisant le maillage territorial

Renforcement du rôle et de la place de l'hôpital,

- Accessibilité à l'hôpital des personnels, patients et visiteurs notamment stationnement
- L'aider à baisser ses consommations énergétiques avec la biomasse

Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

- Répondre aux évolutions de la profession pour permettre les installations
- Mailler le territoire en lieux de pratique adaptés

Les actions

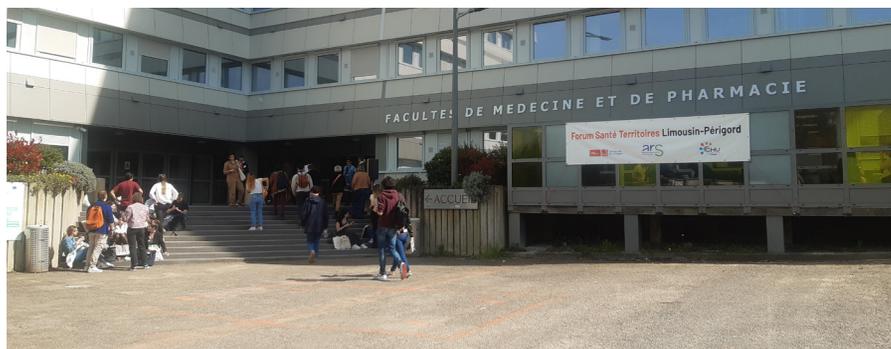
- ▶ Création d'un fonds pour les étudiants (projet de 6 000 €/an/étudiant)
- ▶ Accompagnement des communes pour le salariat de médecins généraux : 10 000 €/an pendant 3 ans
- ▶ Développement de la télémédecine
- ▶ Accessibilité de l'hôpital via la construction d'un parking 3 000 K€
- ▶ Développement de sites sports santé

L'année 2024

■ LES MOMENTS FORTS

Actions en faveur de l'accueil de professionnels de santé sur le territoire :

- 3^{ème} édition du Forum santé territoires à Limoges le 21 mars 2024 sur le stand du Conseil départemental de Corrèze Préparation d'un nouveau partenariat avec Mutualia Alliance Santé pour la mutuelle intercommunale au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de ACTION
- Accompagnement des professionnels de santé de la maison de santé pluridisciplinaire de Tulle dans leur projet de développement
- Lancement de la concertation avec l'ARS pour l'accueil des futurs Docteurs juniors en novembre 2026
- Bilan de la première année de partenariat avec Mutualia Alliance Santé : . Sur 142 demandes recensées, 45 nouveaux adhérents ont souscrit une offre mutuelle avec Mutualia.



Les perspectives 2025

- Faire la promotion du dispositif MAESTRO Santé sur le campus, l'équiper avec le matériel nécessaire et accueillir les premiers étudiants.
- Poursuivre l'animation du Contrat Local de Santé 2023-2027 en lien avec le CCAS de la Ville de Tulle
- Assurer un accueil optimal aux futurs Docteurs Juniors en novembre 2026
- Accompagner la Maison de santé de Tulle dans son projet de développement

AMÉNAGER harmonieusement le territoire

Tulle agglo bénéficie d'un centre urbain doté de nombreux équipements d'une ville préfecture. De plus l'agglomération est composée d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé avec un maillage de bourgs attractifs. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, loisirs, travail en réseau).

Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité, comprenant une offre de services adaptée à leurs besoins. L'un des enjeux pour l'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie de qualité avec une équité dans l'accès aux équipements et infrastructures.

Les mutations et la résolution des problématiques auxquelles sont confrontés les centres villes, centres bourgs du territoire se trouvent à la croisée des champs d'intervention des communes et de l'agglomération (SCoT, PLH, économie, mobilité ...).

L'élaboration d'une opération de revitalisation du territoire intégrant notamment les communes les plus rurales visera à conforter les centralités tout en assurant leur complémentarité au sein d'une armature urbaine redéfinie dans le cadre de la révision du SCoT.

Objectifs

Coopérer pour un meilleur aménagement :

- Mise en œuvre du SCoT et mise en œuvre de la dématérialisation ADS
- Affirmer le rôle de centralité de Tulle et des bourgs structurants
- Conforter le cadre de vie des communes rurales

Les actions

- ▶ Maintien du soutien aux équipements supra communaux 100 K€/an
- ▶ Création d'un fonds de ruralité entre 100 et 200 K€/an en fonction des projets
- ▶ Mise en œuvre du SCoT

Les perspectives 2025

. Continuer d'accompagner les communes dans l'évolution de la dématérialisation des demandes d'urbanisme en partenariat avec le service Système d'Information Géographique

. Soutenir les communes en tandem avec le service Habitat dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme par suite des évolutions nationales (loi Zan, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET))

■ LE SCOT

. Des Sessions d'ateliers thématiques consacrées au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

• Mars : environnement, spécialisation des énergies renouvelables

• Juin : Agriculture et forêt, Economie et Mobilités

• Novembre et décembre : Tourisme et Patrimoine, Consommation Foncière et Habitat

. Deux groupes de suivi du SCoT en octobre et novembre ont été consacrés au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT,

. Une réunion des Personnes Publiques Associées le 6 décembre 2024 pour présenter la première version du PAS,

. Une réunion publique a eu lieu également le 6 décembre 2024 et consacrée à présenter et discuter autour de la première version du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT AEC

. Un atelier d'urbanisme a été également été menée le 10 décembre 2024 en lien avec la Commune de Chameyrat : l'objectif de ce travail en commun était de vérifier la compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le SCoT.

Les travaux de révision du SCoT ont été marqués en 2024 par le démarrage des travaux sur le Document d'Orientation et

d'Objectifs (DOO) en lien avec les élus communaux et les partenaires afin d'aboutir à un document partagé et fruit d'échanges.

2024 a été marquée par l'approbation de la modification du document supérieur : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET). Le conseil communautaire ayant toutefois émis un avis négatif sur ce document. Enfin, les avis sur les documents communaux (Plan Locaux d'Urbanisme) ont été structurés au sein de Tulle agglo en sollicitant les services intéressés et aboutir à des avis concertés.

■ ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS a été créé pour le compte des communes peu à peu non couvertes par les services de l'Etat. Ce service est gratuit pour les 26 communes bénéficiaires (14 PLU et 12 Cartes Communales).

Les chiffres 2024 :

- 1007 Cua (certificats d'urbanisme d'information)
- 176 Cub (certificats d'urbanisme opérationnel)
- 718 DP (Déclaration Préalable)
- 244 PC (Permis de Construire)
- 12 PD (Permis de Démolir)
- 8 PA (Permis d'Aménager)

Total : 2 188 actes instruits par l'ADS



L'action en +...

S'INSCRIRE DANS un partenariat territorial élargi

Chiffres clés

37

dossiers ont été déposés

30

dossiers ont été sélectionnés

68 387,36 €

de subvention ont été accordés

4 564 387 €

de fonds européens alloués au territoire du GAL BBTA

Les réalisations 2024

Le 28 mars 2024, le Groupe d'Action Locale du Bassin de Brive et Tulle Agglomérations (GAL BBTA) a été officiellement mis en place.

Ce Groupe d'Action Locale, qui réunit des acteurs publics et privés des deux territoires a pour objectif de piloter, animer et suivre le nouveau volet territorial des fonds européens.

Une enveloppe de 4 564 387 € a été octroyée au territoire pour la période 2023-2027.

Ce programme doit permettre d'accompagner les projets répondant à la stratégie du territoire qui se décline en trois axes principaux :

- . Accompagner le développement d'une économie de proximité, responsable, diversifiée et innovante pour le territoire ;
- . Garantir l'accessibilité aux différents services de proximité pour renforcer les liens, le bien vivre et la solidarité du territoire ;
- . Construire des ingénieries partagées et collaboratives pour accompagner le territoire

Les premiers projets ont pu être examinés en comité et, en décembre 2024, les premières subventions ont été accordées.

En fin d'année, une réorganisation du service a eu lieu. Le service LEADER s'est transformé et est devenu le service « Appui aux territoires et fonds européens ». Pour une meilleure cohérence et un suivi optimisé des projets du territoire, les fonds de concours de l'agglomération ont été transférés au service LEADER.

Les perspectives 2025

Le Groupe d'Action Locale du Bassin de Brive et Tulle Agglomérations souhaite profiter du « Joli mois de l'Europe » pour mettre en avant les projets qui ont été accompagnés dans le cadre du volet territorial des fonds européens.

Des visites/conférences seront organisées sur le territoire au mois de mai. Le programme reste à définir.

DISPOSER D'INFRASTRUCTURES structurantes : voirie communautaire

Les infrastructures routières constituent un axe majeur d'intervention des collectivités sur le territoire.

Le maintien de la sécurité et de la qualité de la voirie est un souci constant de Tulle aggro et des communes qui lui en ont transféré la compétence. L'intervention en matière de voirie s'inscrit dans le programme d'investissement pluriannuel de l'agglo.

La mise en œuvre d'un schéma de la voirie dont les modalités restent à définir peut s'avérer pertinente. Les axes principaux y feront l'objet d'une attention particulière, tant pour fluidifier les circulations que pour valoriser les entrées de l'agglomération.

Les réalisations 2024

■ INVESTISSEMENT

- Réalisation de 27 chantiers sur 21 communes pour environ 19 kms
- Montant total investi sur les voies communales d'intérêt communautaire : 1 953 069 € TTC

■ BUREAU D'ÉTUDES SIA

- 3 aménagements voirie et eaux pluviales pour l'agglo et les communes dont
 - . Aménagement la Roche Canillac
 - . Aménagement Rue de la Bregeade – Seilhac
 - . Aménagement Rue du Baril - Lagraulière
 - . Aménagement Rue du Dr Valette – Tulle
 - . Aménagement Rue du Dr Ramon - Tulle

■ GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Instruction de 250 autorisations de voiries

■ AVIS SUR CU / DP / PD / PC

35 avis voirie notifiés au service urbanisme

■ GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- . Chamboulive : (212 000.00€HT)
 - Déconnexion de l'unitaire et gestion des eaux pluviales de certains bâtiments publics (mairie, école, EHPAD ; Logements Corrèze habitat, salle des fêtes)
 - Noue mise en service depuis le mois de janvier 2025
- . Seilhac : La Brégeade (52 573.00€HT)
- . Lagraulière : Rue du Baril (29 082.00€HT)

Objectifs

Disposer d'un réseau routier performant et un entretien efficient

Repenser les règles de gestion de la voirie et harmoniser le fonctionnement

Les actions

- ▶ Réaliser un schéma pluriannuel d'investissement de la voirie communautaire en lien avec les concessionnaires de réseaux
- ▶ Optimiser la politique d'entretien routier
- ▶ Définir la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Les chiffres clés

19 km

de voies communautaires
rénovées en 2023

27

chantiers voirie ont été menés
sur l'ensemble du territoire
communautaire

2 645 000 €

c'est le montant alloué
aux chantiers voirie en
investissement en 2024 (y
compris les EU)

dont

170 000 €

en investissement pour les
ouvrages d'art

et

100 000 €

en investissement pour des
travaux urgents

Nombre de chantiers par commune

Chamboulive : 1
Chanteix : 1
Cornil : 1
Corrèze : 1
Eyrein : 1
Ladignac-sur-Rondelle : 1
Lagarde-Marc-Latour : 1
Lagraulière : 1
La Roche Canillac : 3
Le Lonzac : 1
Orliac-de-Bar : 1
Pierrefitte : 1
ST-Clément : 1
Ste-Fortunade : 3
ST-Jal : 1
ST-Martial-de-Gimel : 1
ST-Mexant : 1
ST-Pardoux-la-Croisille : 1
Seilhac : 1
Tulle : 3
Vifrac-sur-Montane : 1

ZOOM CHANTIERS



Rond-point Rue du Dr Valette - Tulle



Chantier expérimental : Enrobés froids Rte de la Bouldoire - Eyrein



Réfection du pont de la Chapelle - Corrèze



Enrochement Route de Noilhac - Orliac de Bar

PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES répondant aux attentes des familles

Les compétences de l'agglo en matière de services à la population sont de plus en plus mobilisées en réponse aux besoins des habitants à tous les âges de leur vie. Cela vise à encourager le vivre ensemble en évitant au maximum le repli sur soi. Les services aux familles contribuent au maintien du lien social, à l'épanouissement du bien être individuel et collectif. Le renforcement de ces services aux familles doit permettre de répondre aux attentes.

Objectifs

Conforter les services petite enfance pour une meilleure adéquation avec la demande

Faire rayonner la culture et le sport via les équipements communautaires : le centre aqua et la médiathèque

Accompagner le développement d'une offre sportive de proximité

Les actions

- ▶ Refonte du schéma de la petite enfance => vers plus de proximité et de diversité d'offre
- ▶ Travaux de rénovation du centre aqua (3 000 K€)
- ▶ Développement des sites sportifs en complément des city stades
- ▶ Création d'un événement sportif agglo
- ▶ Rencontres culturelles de la médiathèque & refonte du projet d'établissement avec la volonté de renforcer le réseau de lecture publique

PÔLE PETITE ENFANCE

Les réalisations 2024

■ SUBVENTION CRÉATION DE PLACES EN MAM

En 2024 Tulle agglo a instruit 8 dossiers de demande de subvention de création de place en MAM concernant 8 assistantes maternelles, 4 MAM (MAM de TULLE, NAVES, LAGRAULIERE, ST HILAIRE PEYROUX) pour le subventionnement de 32 places.

Montant total de l'aide allouée sur 2024 : 15 200 €

Modalités :

- 300 € par place si l'assistante maternelle exerçait déjà son activité sur le territoire
- 500 € par place si nouvelle agréée ou nouvelle venue

Sur les 8 dossiers accompagnés en 2024 1 seul dossier concernait une assistante maternelle exerçant déjà sur le territoire, il y a eu **28 nouvelles places d'accueil** créées en MAM sur le territoire.

■ MODIFICATION MODALITÉS DE FACTURATION MICRO-CRÈCHES

En 2024 a été préparé le passage en facturation PSU (prestation de service unique) à compter de janvier 2025 des micro-crèches Pom d'Api de Seilhac et des petits Loups à Saint-Germain-les-Vergnes.

C'est le modèle de facturation le plus équitable avec un tarif horaire directement indexé sur les ressources des familles et le nombre d'enfants. Cela crée une cohésion de facturation sur tous les établissements petite enfance gérés par Tulle agglo.

A cette occasion, les règlements de fonctionnement de toutes les structures petite enfance ont été revus.



Chiffres clés

452

places d'accueil
au PPE (Pôle Petite Enfance)

254

enfants accueillis

125

assistant(e)s maternel(le)s
indépendantes sur le territoire pour
438 places d'accueil



Zoom sur...

En 2024, le partenariat entre les services du pôle petite enfance et la Médiathèque intercommunale Éric Rohmer, s'est étoffé d'une nouvelle action favorisant l'accès aux livres des jeunes enfants et de leur famille.

Les enfants de la section des grands sont allés choisir des livres à la médiathèque.

Ce sont les familles qui doivent ramener les livres

empruntés et pour certains franchir pour la première fois le seuil de la médiathèque.

D'autres initiatives ont pu être réalisées par les enfants de la crèche, comme la confection des « sacs livres » qui ont été décorés et ensuite redistribués au public.

L'équipe de la médiathèque a proposé des animations lecture aux enfants fréquentant les structures.

Les perspectives 2025

. Avancée du projet de création d'une micro- crèche à NAVES, ouverture envisagée courant 2026.

. Versement du bonus d'attractivité à compter de janvier 2025 aux agents petite enfance de Tulle agglo, montant 100 € net par mois. Ce dispositif qui renforce l'attractivité des filières petite enfance actuellement en déficit de candidatures est fortement accompagné par la CAF.

. Signature d'une nouvelle CTG (Convention territoriale Globale) avec la CAF d'ici fin 2025.

. Création d'un poste supplémentaire sur le pool de remplacement des services collectifs du pôle petite enfance afin de limiter le recours à des remplaçants extérieurs qui est onéreux et préjudiciable pour les enfants et le bon fonctionnement des structures

CENTRE AQUA

Les réalisations 2024

■ POURSUITE DU DISPOSITIF CLASSE BLEUE

En partenariat avec l'Education nationale soit 8 séances sur 2 semaines du lundi au vendredi : 3 170 scolaires accueillis de la grande section au lycée.

■ LA SAISON ESTIVALE 2024

- . Ouverture des bassins extérieurs à compter du 8 mai 2024
- . Ouverture de 10h30 à 20h30 du 06/07 au 01/09
- . 8 stages d'apprentissages + 4 stages de perfectionnement
- . Recrutement de 6 saisonniers accueil/entretien sur juillet/août + 11 BNSSA de juin à septembre
- . Reconstitution des partenariats avec la médiathèque Eric Rohmer et la Ligue contre le cancer

■ 4 CLUBS SPORTIFS

. Ils sont accueillis sur différents créneaux. Le SDIS, l'école de gendarmerie de Tulle et le 126ème RI de Brive sont également accueillis pour des entraînements hebdomadaires et/ou ponctuels jusqu'à fin septembre

■ MAIS AUSSI

- . Accueil et encadrement compétition UNSS
- . Dynamisation du programme et des activités
- . Formations annuelles et épreuves départementales du BNSSA
- . Fête de l'eau organisée en partenariat avec l'UNICEF
- . Mise en œuvre d'un programme spécifique sur septembre avec élargissement des créneaux d'ouverture aux publics en l'absence des scolaires

Fréquentation

En hausse de février à août 2024, comparé à 2023

La fréquentation annuelle reste pour autant stable..

Total entrées payantes (janvier à septembre)

2024	53 014
2023	51 028

Chiffres clés

14

agents composent l'équipe du centre aqua dont 6 agents d'accueil, de caisse et d'entretien et 8 MNS

17

saisonniers ont été recrutés pour la période estivale dont 6 pour l'accueil et l'entretien et 11 BNSSA



Les perspectives 2025

- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre du projet de réhabilitation du centre aqua
- Finalisation des demandes de subventions
- Finalisation du nouveau projet d'établissement (protocoles, règlements, programmes d'activités, conventions...)
- Mise en œuvre du plan de formation et de mobilisation du personnel durant la fermeture
- Réintégration du Centre Aqua et mise en œuvre de la réouverture aux publics.



Fermeture du Centre Aqua - Travaux le 30 septembre 2024

Les travaux doivent permettre de réduire l'empreinte environnementale du bâtiment et réaliser des économies d'énergie grâce à des mises aux normes réglementaires, techniques et fonctionnelles. Les consommations d'énergies devraient ainsi baisser de 40 % d'ici 2030 afin de répondre à l'obligation fixée par le Décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1000 m2. Des économies d'eau sont également attendues avec 3 à 4000 m3 d'eau utilisés en moins par an pour les usages techniques.

- . Organisation et mise en œuvre du déménagement de l'ensemble de l'établissement
- . Repositionnement de l'équipe Centre Aqua au sein des locaux de la médiathèque Eric Rohmer (salle de réunion réaménagée)
- . Organisation des interventions des MNS dans toutes les écoles du territoire (programmées au 1^{er} semestre 2025) + création et présentation du support MNS validé par les conseillers pédagogiques
- . Mobilisation de l'équipe MNS par l'inspection académique, sur l'évolution des pratiques pédagogiques à l'échelle départementale.

■ MOBILISATION DE L'ÉQUIPE - 8 GROUPES DE TRAVAIL

NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- . Actualisation du règlement intérieur et du plan d'organisation de la sécurité et des secours (POSS)
- . Conventions utilisateurs
- . Nouvelles tarifications
- . Programmes d'activités et d'événementiels
- . Actualisation des protocoles d'entretien
- . Sélection et commande du mobilier et du matériel nécessaires à la réorganisation du Centre Aqua

■ PLAN DE FORMATION

Tri des déchets, communication interne, formations initiales et recyclages SST, TMS, métiers d'accueil, découverte des outils informatiques, tableurs Excel, sport santé/dispositif PEPS-labelisation du Centre Aqua pour le sport/ordonnance, nouvelles activités aquatiques dont aquabiking pour l'équipe MNS.

Organisation formation collective sur l'accueil et la gestion des publics difficiles/conflits dans les équipements sportifs

■ REDÉPLOIEMENTS DES ÉQUIPES

MISSIONS LONGUES

- . Remplacements MIER
- . Prise en charge de la navette réseau hebdomadaire
- . Service assainissement
- . Renfort Déchèteries
- . Service développement économique
- . Entretien micro-crèche Seilhac
- . Remplacements MDE
- . Service communication
- . Projet activité sport santé au travail – 2 fois par semaine

MISSIONS PONCTUELLES

- . SCVD : boitage + étiquetage + enlèvement des bacs dans les communes
- . Diagnostic voirie
- . Distribution du TAM

À VENIR SUR 2025

- . Service mobilité mars-avril : sensibilisation des publics à la nouvelle billetterie + Accueil/caisse
- . AGGLOMÉRÉE 2025 - Mobilisation de l'ensemble de l'équipe (préparation post évènement + encadrement lors de l'évènement).

■ LE BUDGET

Le projet s'élève à 5 164 400 € HT. Il est financé à plus de 50% par :

- . L'Etat
 - FNADT : 500 000 €
 - Fonds vert : 500 000 €
 - DETR / CRTE : 150 000 €
- . ACTEE – Fonds Chêne : 67 500 €
- . L'Europe – FEDER : 80 000 €
- . La Région Nouvelle-Aquitaine : 710 000 €
- . Le Conseil départemental de la Corrèze : 710 000 €
- . L'Agence nationale du sport : 100 000 €



L'info en plus

Chantier de réhabilitation

- . Visites de chantier (rotations hebdomadaires et retours équipes)
- . Photothèque du chantier - tulleagglo.fr
- . Suivi des comptes-rendus des réunions de chantier, et échanges avec archi/services techniques/direction Centre Aqua
- . Organisation et mise en œuvre du plan de communication/travaux et points presse avec le service communication de Tulle agglo
- . Suivi du plan de financement/demandes de subventions en lien avec le pôle développement du territoire, et le service finances.

NB : Services techniques agglo/bâtiments = Suivi technique complet des travaux, réunions de chantier et exécution budgétaire.



JEUNESSE

Dans le cadre du projet éducatif communautaire, le service jeunesse a défini un programme d'actions partenariales annuel en faveur des jeunes et des acteurs jeunesse sur le territoire, notamment :

- ▶ Accompagner les ALSH du territoire
- ▶ Mettre en œuvre le dispositif périscolaire communautaire

Les réalisations 2024

■ PROGRAMME DE SUBVENTIONS ALSH

135 008 € d'aides directes auprès des 7 ALSH

- 116 950 € pour 23 390 journées/enfants déclarées (+ 1 564 par rapport à 2023)
- 750 € de subvention séjour (1 séjour mutualisé ALSH de Chanteix et Ribambelle de Seilhac)
- 17 012 € de subvention expertise comptable pour les 3 ALSH associatifs
- 296 € pour l'organisation de transports les mercredis midis vers les ALSH du territoire

■ PROJET INTER-ALSH SUR LE THÈME DE LA MUSIQUE EN PARTENARIAT AVEC LES JMF

1 125€ en plus de la prise en charge et de l'organisation des transports des enfants depuis les ALSH vers la salle de spectacle à Laguenne pour 96 enfants.

Objectifs :

- Rassembler de nouveau les A.L.S.H du territoire
- Créer du lien entre les enfants en vue de l'étape collègue
- Mobiliser différents partenaires locaux / jeunesse.

■ MAINTIEN DU PROGRAMME PÉRISCOLAIRE : 308 €

1 seule commune mobilisatrice du programme : Chameyrat

Les perspectives 2025

Mise en œuvre des fiches action CTG (Convention Territoriale Globale) / Jeunesse :

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH
- Valoriser le métier d'animateur, en tension.



Zoom sur...

■ REVENIR À LA LECTURE

La médiathèque intercommunale de Tulle agglo a créé un groupe d'ados pour l'acquisition de livres. L'idée est d'impliquer les jeunes lecteurs dans le choix des ouvrages pour mieux répondre à leurs goûts. Les ados partagent leurs coups de cœur, et la médiathèque ajuste ses achats en conséquence. Objectif : les faire revenir à la lecture et leur donner une place active dans la vie de la cité.



■ L'IMPACT COVID

Les répercussions de la crise sanitaire liée à la COVID-19 continuent d'influencer les pratiques culturelles à l'échelle nationale. On observe des changements notables dans les comportements des usagers, qu'ils soient réguliers ou occasionnels. Bien que la participation globale aux événements culturels ait retrouvé son niveau pré-pandémique, la fréquentation des médiations culturelles spécifiques reste difficile à anticiper avec précision.

L'année 2024

- Modernisation des outils numériques du réseau de lecture publique "Culture en Territoire" de Tulle agglo, incluant le déploiement d'un nouveau logiciel métier et la refonte du portail en ligne.
- Publication des deux premiers numéros du magazine intercommunal "Culture en Territoire", renforçant la communication sur les initiatives culturelles locales.
- Restructuration organisationnelle de la Médiathèque intercommunale Éric Rohmer, comprenant la révision de l'organigramme et le recrutement de la directrice adjointe.
- Attribution de subventions à vingt-huit associations culturelles du territoire dans le cadre du programme de soutien aux manifestations d'intérêt communautaire.
- Déploiement du dispositif "Territoire en concert" en partenariat avec le conservatoire de musique et de danse de Tulle, permettant l'organisation de concerts dans six communes du territoire.
- Participation de plus de 3 000 élèves des cycles 1, 2 et 3 du territoire communautaire au dispositif "1er Acte", offrant l'accès à des spectacles vivants au théâtre de l'Empreinte.

Les perspectives 2025

- Mise en place d'un musée numérique et de ressources culturelles interactives en partenariat avec La Cité de la Villette, offrant aux habitants un accès ludique aux œuvres culturelles grâce à des outils numériques et des médiations diversifiées.
- Élaboration d'un dispositif national de conservation des biens culturels, visant à protéger les collections patrimoniales de livres anciens en cas de sinistre.
- Mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture.
- Aménagement de l'espace d'accueil principal de la Médiathèque intercommunale.

Chiffres clés



8 700 inscrits au réseau



78 200 entrées à la MIER



160 000 documents empruntés



15 500 documents via la navette



160 actions de médiation culturelle



ENCOURAGER LA FIERTÉ d'appartenance au territoire

Pour rapprocher Tulle agglo des communes, il s'agira de multiplier les actions telles que : développer les échanges entre les accueils des mairies, porte d'entrée sur le territoire, en favorisant les rencontres entre agents communaux et agents de l'agglo ; inciter à la création de réseaux d'adjoints aux maires ; développer les outils numériques communs ; faciliter les démarches administratives ...

En outre, la fierté d'appartenance à notre territoire doit être affirmée par tous les moyens en mettant en avant nos atouts et richesses, grâce aux ambassadeurs locaux (élus, associations, habitants).

Le monde associatif de l'agglo est particulièrement dynamique et vivant. Sans lui, notre territoire n'aurait pas le même visage, ni le même attrait. L'action des associations, quel que soit leur domaine d'activité, est à la fois différente et complémentaire de celles des collectivités locales. C'est pourquoi il est important de les accompagner et les soutenir soit au niveau communal, soit au niveau intercommunal.

Objectifs

Des services de l'agglomération au service des communes

Une agglo mieux identifiée et identifiable

Encourager les dynamiques locales et accompagner les communes dans leurs projets

Soutenir le monde associatif en lien avec les compétences communautaires

Les actions

- ▶ Redéfinition de notre communication numérique avec notamment un nouveau site internet
- ▶ Création d'un groupe de travail de renforcement des coopérations agglo/communes
- ▶ Renforcer le lien avec les communes à travers un réseau des secrétaires et la mise en place d'un intranet
- ▶ Aider les manifestations culturelles et sportives à rayonnement intercommunal avec une enveloppe de 100 K€/an

L'Agglomérée

Créée en 2023 pour célébrer les 30 ans du territoire, l'Agglomérée a réuni plus de 700 participants durant tout un week-end en juin. Au programme du sport, de la fête et du partage. Un succès pour le territoire qui sera reconduit en 2025.



Tulle'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

7 impasse Sylvain Combes . 19000 Tulle
Téléphone : 05 55 20 75 00
E.mail : tulleagglo@tulleagglo.fr

tulleagglo.fr

